

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2017



“  
RAPPORT DE PRÉSENTATION  
BUDGET PRIMITIF 2017  
”



## INTRODUCTION

Cher(e)s collègues,

Le débat d'orientation budgétaire a confirmé l'amélioration de la situation financière de notre ville. Pour la seconde année consécutive, les premières estimations de l'exécution du budget 2016 montrent des résultats positifs.

L'épargne nette de la ville qui avait été chroniquement et régulièrement négative depuis l'année 2008 est à nouveau positive depuis 2 ans, en 2016 elle s'établit à **862 989 €**.

Quant à la dette, la ville de Maxéville conformément à ses objectifs, n'a souscrit aucun emprunt en 2016 comme en 2015, faisant baisser l'encours. La dette est passée de **18,054M€ en 2014 à 14,932M€ fin 2016**, soit une baisse de **17,3%**. Le budget prévisionnel 2017 propose encore pour cette année de ne pas emprunter et d'autofinancer les investissements.

Le débat d'orientation budgétaire a également montré le nombre et la qualité des projets proposés dans les 4 axes de mise en œuvre de nos politiques municipales :

- **Axe 1 : Participation citoyenne, environnement, et urbanisme ;**
- **Axe 2 : Éducation, petite enfance et jeunesse ;**
- **Axe 3 : Solidarité et développement économique ;**
- **Axe 4 : Sport, culture, loisirs et animations.**

Ce budget 2017 est donc la mise en œuvre de nos orientations budgétaires débattues en séance du 3 mars dernier, en tenant compte des remarques formulées.

**La doctrine reste la même :**

- Ne pas emprunter encore cette année pour continuer le désendettement indispensable ;
- Pérenniser notre capacité d'autofinancement nette positive, en maintenant une épargne nette positive ;
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en garantissant un service public de qualité ;
- Engager des investissements utiles pour les habitants.

En parcourant et en analysant ce document, vous pourrez voir que :

- La ville dégage un virement à la section d'investissement d'un montant de **1.701.659,69 €** permettant d'équilibrer la section d'investissement sans inscription, pour la troisième année consécutive, d'un emprunt.
- Les ressources propres en section d'investissement atteignent **2.140.575 €**;
- Les investissements prévus sont donc **totalemt autofinancés** ;
- Un programme d'équipement pour un montant de **1.086.895€ auxquels s'ajoute 534 943€ de reports**;

- une inscription budgétaire de crédits pour soutenir les associations en 2017 d'un montant de **534.946 €** soit une augmentation de **7%**, avec notamment un soutien affirmé au projet Mémô (création, diffusion et formation des arts du cirque) porté par la compagnie Gônes ;
- La modernisation et le redimensionnement des fêtes historiques ;
- La culture au centre de nos préoccupations, vecteur du vivre ensemble ;
- Le maintien de la gratuité des nouvelles activités périscolaires ;
- La poursuite des classes transplantées ;
- L'amélioration des politiques « petite enfance »;
- L'affirmation de la solidarité au centre de nos politiques;
- Le soutien à l'emploi et à l'économie locale ;
- La concertation citoyenne, boussole des politiques municipales.

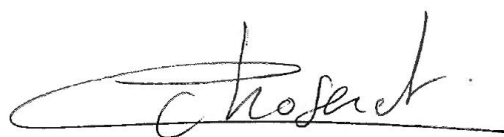
Cher(e)s collègues, le budget 2017 est dans la droite ligne des budgets présentés et exécutés en 2015 et 2016. C'est un budget responsable et volontaire. Il tient sur ses 2 pieds, d'une part une rigueur budgétaire et d'autre part un haut de niveau de services pour les Maxévillois.

Avec cette majorité, chaque euro dépensé est devenu un euro utile pour nos concitoyens.

Notre ville est en mouvement, elle rayonne, elle imagine, elle se transforme mais surtout elle partage. Le vivre ensemble n'est pas un slogan à Maxéville mais une réalité de tous les jours.

*Maintenons le cap !*

**Christophe Choserot**





## SOMMAIRE

### BUDGET PRINCIPAL VILLE

#### I – ÉQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL

<b>1 – BALANCE GÉNÉRALE .....</b>	<b>p 9</b>
<b>2 – SECTION DE FONCTIONNEMENT .....</b>	<b>p 10</b>
<b>2.1 - Les dépenses de fonctionnement .....</b>	<b>p 10</b>
2.1.1 – Chapitre 011 : charges à caractère général .....	p 11
2.1.2 – Chapitre 012 : charges de personnel .....	p 11
2.1.3 – Chapitre 65 : charges de gestion courante .....	p 12
2.1.4 – Chapitre 66 : charges financières .....	p 13
2.1.5 – Chapitre 67 : charges exceptionnelles .....	p 13
2.1.6 – Chapitre 68 : Dotation aux provisions risque et charge sur emprunts .....	p 13
2.1.7 – Chapitre 022 .....	p 13
2.1.8 – Les mouvements d'ordre .....	p 13
<b>2.2 - Les recettes de fonctionnement .....</b>	<b>p 15</b>
2.2.1 – Chapitre 013 : atténuation de charges .....	p 16
2.2.2 – Chapitre 70 : produits des services du domaine .....	p 16
2.2.3 – Chapitre 73 : impôts et taxes .....	p 16
2.2.4 – Chapitre 74 : dotations et participations .....	p 16
2.2.5 – Chapitre 75 : autres produits de gestion courante .....	p 17
2.2.6 – Chapitre 76 : produits financiers .....	p 17
2.2.7 – Chapitre 77 : produits exceptionnels .....	p 17
2.2.5 – Les opérations d'ordre .....	p 17
<b>3 – SECTION D'INVESTISSEMENT .....</b>	<b>p 19</b>
<b>3.1 - LA BALANCE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT .....</b>	<b>p 19</b>
<b>3.2 - LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT .....</b>	<b>p 21</b>
<b>3.3 - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT .....</b>	<b>p 22</b>
<b>4 – PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE GÉNÉRALE .....</b>	<b>p 24</b>

## II - MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES MUNICIPALES

### II.I - AXE 1 : Participation citoyenne, Environnement, Urbanisme

<b>1.1 - PARTICIPATION CITOYENNE</b> .....	<b>p 26</b>
<b>1.2 - JUMELAGE</b> .....	<b>p 26</b>
<b>1.3 - ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE</b> .....	<b>p 27</b>
1.2.1 – Parcs, jardins et espaces verts .....	p 27
1.2.2 – Maintenance des espaces publics communaux, propreté, viabilité hivernale .....	p 27
1.2.3 – Illuminations .....	p 27
<b>1.4 - URBANISME, TRAVAUX ET PATRIMOINE</b> .....	<b>p 27</b>
1.1.1 – Mise en valeur du patrimoine historique communal .....	p 28
1.1.2 – Le clos, le couvert et l'accueil des bâtiments communaux .....	p 28
1.1.3 – Agenda de mise en accessibilité des bâtiments communaux recevant du public.....	p 28
1.4.4 – Équipement et petit matériel pour la maintenance des bâtiments.....	p 28
1.4.5 – Le site des grandes Brasseries .....	p 29
1.4.6 – Eau et énergie .....	p 29
1.4.7 – Urbanisme opérationnel et planification foncière .....	p 29
<b>1.5 - POLICE MUNICIPALE</b> .....	<b>p 30</b>

### II.II - AXE 2 : Éducation, Petite Enfance, Jeunesse

<b>2.1 - ÉDUCATION</b> .....	<b>p 31</b>
2.1.1 – Crédits, subventions et partenariats dédiés aux écoles .....	p 31
2.1.2 – Des projets conçus et menés par les écoles, soutenus par la municipalité .....	p 31
2.1.3 – Des projets initiés et mis en œuvre par la municipalité .....	p 31
2.1.4 – Des projets en vue de réduire les inégalités.....	p 31
2.1.5 – Des travaux et équipements dans les bâtiments scolaires.....	P 31
<b>2.2 - PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE</b> .....	<b>p 32</b>

### II.III - AXE 3 : Solidarité, Seniors, Handicap et Développement économique, Soutien au Commerce et à l'Artisanat

<b>3.1 - SOLIDARITÉ</b> .....	<b>p 33</b>
3.1.1 – La proximité comme enjeu de la politique de solidarité .....	p 33
3.1.2 – Mieux répondre aux besoins des seniors et personnes en situation de handicap .....	p 33
3.1.3 – Soutien au CCAS : l'accompagnement et l'aide aux personnes .....	p 34
3.1.4 – « Solidaires pour l'emploi » : mobiliser les ressources du territoire .....	p 35
3.1.5 – Maintenir et accompagner le tissu associatif engagé dans la Solidarité.....	p 35
<b>3.2 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOUTIEN AU COMMERCE ET A L'ARTISANAT</b> .....	<b>p 35</b>

## II.IV - AXE 4 : Sports, Culture, Loisirs et Animations

4.1 - ÉQUIPEMENTS ET VIE CULTURELS .....	p 36
4.2 - FÊTES ET MANIFESTATIONS CULTURELLES .....	p 37
4.3 - SPORTS ET LOISIRS.....	p 37

## III – FONCTIONNEMENT DE L’INSTITUTION

5.1 - RESSOURCES HUMAINES .....	p 39
5.2 - PATRIMOINE ET ASSURANCE .....	p 39
5.3 - COMMUNICATION .....	p 40
5.4 - ADMINISTRATION - RELATIONS PUBLIQUES ET DIRECTION GÉNÉRALE .....	p 40

---

### BUDGET ANNEXE : BÂTIMENT RUE CUÉNOT

1 – IMPACT SUR LE BUDGET PRINCIPAL.....	p 42
2 – BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET ANNEXE .....	p 43
3 – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT .....	p 44
3.1 – Chapitre 011 : charges à caractère général .....	p 44
3.2 – Chapitre 65 : autres charges de gestion courante .....	p 45
3.3 – Chapitre 66 : charges financières .....	p 45
3.4 – Les mouvements d’ordre .....	p 45
4 – RECETTES DE FONCTIONNEMENT .....	p 46
4.1 – Chapitre 70 : produits des services .....	p 46
4.2 – Chapitre 75 : autres produits de gestion courante .....	p 46
4.3 – Chapitre 76 : produits financiers .....	p 47
4.4 – Excédent de fonctionnement .....	p 47
5 – SECTION D’INVESTISSEMENT .....	p 48



“  
**ÉQUILIBRE FINANCIER  
DU BUDGET PRINCIPAL**  
”

# I – ÉQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL

## 1. - BALANCE GÉNÉRALE

Le présent budget a été conçu avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2016.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de **16,963 millions d'euros** (contre 17,071 M€ en 2016 avant Décisions modificatives et 18,712 M€ après).

**En investissement** : le total de cette section représente **4,573 millions d'euros** dont 1,975 millions d'euros de dépenses réelles auxquelles correspondent 1,949 millions d'euros de recettes réelles (hors restes à réaliser).

Comme chaque année, et afin d'avoir une vue d'ensemble des inscriptions budgétaires, les reports sont intégrés dans la section d'investissement. Ils sont nécessaires pour la poursuite des travaux avant le vote du budget.

**La section de fonctionnement** s'élève à **12,39 millions d'euros**, dont 10,310 M€ de dépenses réelles et 10,503 M€ de recettes réelles.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	10 310 448	10 503 421	1 975 275	1 949 496	12 285 723	12 452 917
Opérations d'ordre	2 079 933	576 658	1 077 138	2 580 413	3 157 071	3 157 071
Opérations de l'exercice	12 390 381	11 080 079	3 052 413	4 529 909	15 442 794	15 609 988
Restes à réaliser 2016			534 943	42 946	534 943	42 946
Excédents ou déficits reportés		1 310 302	985 499		985 499	1 310 302
<b>Total du budget</b>	<b>12 390 381</b>	<b>12 390 381</b>	<b>4 572 855</b>	<b>4 572 855</b>	<b>16 963 236</b>	<b>16 963 236</b>
<i>Budget primitif 2016 avec DBM (pour mémoire)</i>	<i>13 007 987 €</i>	<i>13 007 987 €</i>	<i>5 704 214 €</i>	<i>5 704 214 €</i>	<i>18 712 201 €</i>	<i>18 712 201 €</i>



## 2. - SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 2.1.– LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les données inscrites au budget 2016, rappelées pour mémoire, intègrent les Décisions Budgétaires Modificatives et les Décisions Modificatives Techniques de cessions.

CHAP.	DÉPENSES	BP 2016 ET DBM	Proposition 2017	Évol. 2017/2016
	<b>Mouvements réels</b>			
<b>011</b>	Charges à caractère général	3 249 285	3 336 237	2,68%
60	<i>achats</i>	728 927	768 160	5,38%
61	<i>services extérieurs</i>	1 091 324	1 110 164	1,73%
62	<i>autres services extérieurs</i>	1 362 654	1 398 043	2,60%
63	<i>impôts et taxes</i>	66 380	59 870	-9,81%
<b>012</b>	Charges de personnel	4 677 703	4 938 747	5,58%
<b>014</b>	Atténuation de produits	46 000	45 000	-2,17%
<b>65</b>	Charges de gestion courante (DBM +141 151 €)	1 305 199	1 153 198	-11,65%
	<i>dont prise en charge du déficit du budget annexe</i>	599 067	404 474	-32,48%
	<b>Total dépenses de gestion des services</b>	<b>9 278 187</b>	<b>9 473 181</b>	<b>2,10%</b>
<b>66</b>	Charges financières (DBM -12 600 €)	799 780	343 056	-57,11%
	<i>dont intérêts des emprunts</i>	327 400	332 879	
	<i>dont ICNE - ICNE N-1</i>	8 660	1 677	
	<i>dont indemnité de remboursement anticipé</i>	441 720		
<b>67</b>	Charges exceptionnelles	18 000	16 101	-10,55%
<b>68</b>	Dotations aux emprunts (semi budgétaire)		150 000	
<b>022</b>	Provision pour dépenses imprévues (DBM -141 151€)	287 400	328 110	14,16%
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>10 383 367</b>	<b>10 310 448</b>	<b>-0,70%</b>
	<b>Mouvements d'ordre</b>			
<b>023</b>	Virement à section d'investissement (DBM + 29 800 €)	1 902 125	1 701 660	-10,54%
<b>042</b>	Opérations de transfert entre section (+ DMT)	722 495	378 273	-47,64%
	<i>dont part IRA objet prêt et fonds de soutien</i>	256 640		
	<i>dont Amortissements</i>	311 135	338 915	
	<i>dont part N étalement de la charge</i>	53 720	39 358	
	<i>dont Provisions pour risques et charges financiers</i>	100 000		
	<i>dont Autres (DM techniques sur cessions +1 000 €)</i>	1 000		
	<i>dont différences sur réalisation</i>			
<b>043</b>	Opérations ordre à l'int. de la section fonct.			
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>2 624 620</b>	<b>2 079 933</b>	<b>-20,75%</b>
<b>002</b>	<b>RÉSULTAT REPORTE</b>			
	<b>total général</b>	<b>13 007 987</b>	<b>12 390 381</b>	<b>-4,75%</b>

Hors charges financières (intérêts de la dette, ICNE), provisions pour emprunt à risque, dépenses imprévues et charges exceptionnelles, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de **2,10 %** par rapport au BP 2016.

## 2.1.1. - Chapitre 011 : Charges à caractère général

Ce chapitre d'un montant de **3.336.237 €** enregistre une hausse de **2,68 %** (contre une hausse de 1,89 % au BP 2016 hors DBM). Il comprend :

- **les achats non stockés** (comptes 60) qui regroupent les achats de matières et fournitures, de marchandises, d'études, de prestations de services, de matériels et d'équipement.

Ces comptes enregistrent, après une baisse de 4,99 % au BP 2016, une augmentation de 5,33 % par rapport à 2016. A la lecture des articles composant ces comptes, on peut repérer les augmentations suivantes :

\* les achats de prestations de services (concerne les achats de repas des cantines et des vacances) et d'alimentation (298 430 € contre 265 127 € en 2016)

\* les fournitures et équipements d'entretien de bâtiments (216 660 € contre 172 260 € en 2016)

- **les services extérieurs** (comptes 61) qui concernent les contrats de prestations de services avec les entreprises, les locations et charges locatives, les frais d'entretien et de réparations ainsi que les frais d'études et de recherche.

La majorité de ces comptes sont en diminution par rapport aux inscriptions 2016 à l'exception du 611 « contrat de prestations avec les entreprises » qui explique l'augmentation de 1,73 %.

- **les autres services extérieurs** (comptes 62), tels que des remboursements de frais à d'autres collectivités et organismes, les frais postaux et de télécommunications, d'impression, de transport, ainsi que diverses cotisations.

Ces comptes enregistrent une augmentation de 2,60 % (+ 2,53 % en 2016) avec des inscriptions complémentaires de crédits pour :

\* les catalogues et imprimés dans le cadre d'une étude de passation d'un marché pour les frais de reproduction des documents qui engendrerait une économie sur les impressions, le papier et surtout sur l'optimisation du temps de travail des agents

\* les remboursements à d'autres organismes (autres services extérieurs : la ville de Nancy, les crèches, les associations, ...) et au budget annexe (charges de propriétaire pour le bâtiment Cuénot notamment).

- **les impôts, taxes et versements assimilés** (comptes 63). Ces comptes enregistrent les taxes foncières sur les propriétés communales et les cotisations à caractère obligatoire dont, notamment, la redevance des ordures ménagères à la Communauté Urbaine du Grand Nancy. La diminution enregistrée correspond à l'inscription du bâtiment accueillant la Maison du Lien et de la Solidarité comme bâtiment administratif de la ville depuis le départ du Centre médico social.

## 2.1.2. - Chapitre 012 : Charges de personnel

Les charges de personnel augmentent de 5,58 % après avoir augmentées de 1,85 % en 2016. Elles se décomposent comme suit :

	BP 2016	BP 2017	% d'évolution
Personnel permanent	4.545.559 €	4.836.105 €	6,39 %
Emplois aidés	132.144 €	102.642 €	-22,33 %
	4.677.703 €	4.938.747 €	5,58 %

- les charges de personnel permanent, devront prendre en compte :

- le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui comprend les avancements d'échelon, de grades et les promotions internes ;
- la mise en œuvre du protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) ;

- l'augmentation de la valeur du point d'indice (après + 0,6 % au 1<sup>er</sup> juillet 2016, + 0,6 % au 1<sup>er</sup> février 2017) et la revalorisation du SMIC de 0.9 % au 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- la hausse de plusieurs cotisations sociales et de retraite (CNRACL : 30,65 % au lieu de 30,60 % - IRCANTEC : 4,20 % au lieu de 4,08 % - Vieillesse : 1,90 % au lieu de 1,76 %) ;
- la transformation de trois emplois aidés en trois agents territoriaux ;
- la mise en place d'un ticket restaurant par jour de travail effectif (+ 19.000 € au BP 2017 par rapport au BP 2016) ;
- les charges emplois aidés, qui baissent compte tenu des recrutements effectués par la ville de Maxéville dans le cadre de sa politique municipale d'insertion.

La charge globale représente **47,9 % des dépenses réelles** de fonctionnement de la collectivité et est atténuée par **400.891 €** de recettes estimées à encaisser principalement au titre de remboursement par les assurances des traitements des agents en congé de maladie, de subventions au titre des CAE versées par l'État, au remboursement des charges du personnel mis à disposition de la Caisse des écoles pour valorisation et au remboursement de décharge syndicale.

### 2.1.3. - Chapitre 65 : Charges de gestion courante

Ce chapitre regroupe les contingents et participations obligatoires, les indemnités versées aux élus, les subventions versées aux associations et les petites dépenses de gestion courante.

D'un montant total de **1.153.198 €** ce chapitre enregistre une baisse de **11,65 %**.

Il se décompose principalement comme suit :

- des crédits pour couvrir un éventuel déficit du budget annexe Bâtiment Rue Cuénot qui sont évalués à 404.474 € contre 599.067 € en 2016.

La prévision 2016 tenait compte d'une éventuelle renégociation d'un emprunt structuré pour le sortir du statut « emprunt à risque ». Compte tenu du coût prohibitif de l'indemnité de rachat anticipé de cet emprunt et de ses conséquences sur les budgets de la ville, le conseil municipal, dans le cadre du fonds de soutien de l'État, a fait l'option de choisir une intervention par 13<sup>ème</sup> sur les intérêts qui seraient à régler si les variations de l'USD/CHF entraînaient une augmentation des taux au-delà du taux d'usure retenu sur cet emprunt (7,33 %). La participation du Fonds de soutien pour l'exercice 2017 (recettes de fonctionnement) ne peut excéder 22.929 € (1/13<sup>ème</sup>) ce qui correspondrait à une échéance d'intérêts maxi de 16,48 % pour cet emprunt. Les crédits, sur les deux budgets, ont donc été provisionnés à cette hauteur.

- de crédits concernant les élus. On constate une augmentation des cotisations de retraite et de sécurité sociale ; les frais de missions, après avoir été ramenés de 15.000 € en 2014, à 2.000 € en 2015, 1.000 € en 2016 sont stabilisés au même montant pour 2017.
- d'une inscription budgétaire de crédits pour soutenir les associations en 2017 d'un montant de 534.946 € contre 499.350 € en 2016. Cette augmentation concerne principalement les subventions dans le domaine du sport et de la culture avec notamment une augmentation pour la MJC MASSINON afin de prendre en compte son autonomie complète en infogérance et en téléphonie (pour l'association ARCADES également) suite à la décision de la collectivité de rejoindre la Métropole du Grand Nancy pour son hébergement et un soutien affirmé au projet Mémô (création, diffusion et formation des arts du cirque) porté par le Cirque Gones sur le site des Brasseries.

## 2.1.4. - Chapitre 66 : Charges financières

Ce chapitre comprend :

- les intérêts des emprunts en cours pour 332.879 € (contre 327.400 € en 2016). Cette inscription prend en compte le taux maximum d'intervention du fonds de soutien de la part emprunt toxique du budget ville ;
- 7.000 € pour les intérêts de tirage éventuel de la ligne de trésorerie (contre 15.000 € en 2016, la ligne de trésorerie ayant été abaissée de 50 %) ;
- l'emprunt en francs suisses qui enregistrerait soit un gain de change soit, ce qui était le cas ces dernières années, une perte de change, est terminé. Il n'y a plus à prévoir de crédit (5.500 € en 2016) ;
- 1.676,71 € au titre des ICNE (N et N-1) (contre 8.669,53 € en 2016) ;
- 1.500 € en prévision des frais d'actualisation de la vente en annuité par l'EPFL du Pavillon Collin.

Compte tenu du choix du Conseil municipal de retenir l'option portant sur les intérêts dépassant le taux d'usure de l'époque pour son emprunt à risque, il n'y a plus d'inscription de crédit pour l'indemnité de remboursement anticipé (441.720 € en 2016).

## 2.1.5. - Chapitre 67 : Charges exceptionnelles (18.000 €)

Ce compte regroupe les dépenses, qui comme le libellé l'indique, revêtent un caractère exceptionnel et qui sont difficilement prévisibles (secours et dots, bourses et prix versés directement au Maxévillois, titres annulés sur exercice antérieur et pénalité de retard).

## 2.1.6. - Chapitre 68 : Dotation aux provisions risque et charge sur emprunts (opération semi budgétaire : 150.000 €)

Compte tenu de l'option retenue dans le cadre du fonds de soutien consistant à ne pas racheter, pour le moment, notre emprunt à risque au vu du montant exorbitant de l'indemnité de rachat anticipé, cette option devant être renouvelée tous les trois ans, il a été décidé de créer une provision semi budgétaire (émission du mandat uniquement) qu'il faudra abonder dans les années futures afin de nous donner les capacités éventuelles de rembourser cet emprunt si l'État venait à l'exiger ou si les conditions devenaient favorables. La délibération a été présentée juste avant celle du budget primitif.

## 2.1.7. - Chapitre 022

**328.109,84 €** de provision pour **dépenses imprévues**. Ces crédits permettant un ajustement des prévisions en cours d'exécution, ils ne sont ventilés que par Décision Budgétaire Modificative.

## 2.1.8. - Les mouvements d'ordre

**2.079.933 €** contre **2.623.620 €** en 2016 avant décisions modificatives techniques des cessions notamment.

Ils regroupent le virement à la section d'investissement, les dotations aux amortissements et les charges à répartir.

Il n'enregistre plus, comme en 2016, l'indemnité éventuelle de remboursement anticipé de l'emprunt à risque, ni la provision pour risques et charges financiers enregistrée jusqu'en 2016 en opération budgétaire (opération semi budgétaire en 2017 - voir plus haut chapitre 68).

- a) **Le virement à la section d'investissement d'un montant de 1.701.659,69 €** qui tient compte de la Dotation Politique de la Ville (DPV : ex DDU) dont la recette doit être enregistrée, depuis 2014, en section de fonctionnement alors qu'elle couvre des dépenses d'investissement à hauteur de 80 % Hors Taxe, soit :
- \* 60.967 € au titre de la DDU 2013 informatique dans les écoles (contre 144.345,60 € en 2016),

- \* 198.686,57 € au titre de la DDU 2014 aires de jeux et complexe Léo Lagrange (contre 292.000 € en 2016),
- \* 20.270 € au titre de dossiers complémentaires 2014 Maisons de la Crusnes et conformément structure de l'École maternelle Moselly (contre 99.680 € en 2016),
- \* 33.333,33 € au titre de la DPV 2015 pour le démarrage du dossier de restructuration de l'École Moselly (sur une enveloppe de subvention de 433.333,33 €) ; soit un total de **313.256,90 €** qui correspondent à **438.560 €** de dépenses d'investissement.

Le virement doit couvrir également le capital de la dette et les autres dépenses d'investissement sans emprunt d'équilibre de la section pour la troisième année.

b) **Les dotations aux amortissements d'un montant de 338.915 €**

- c) **La part N de l'étalement de la charge** correspondant à l'Indemnité de Rachat Anticipé (IRA) retenue par l'État pour calculer sa participation au titre du fonds de soutien (58,13 % de l'IRA). Pour la part de l'emprunt sur la ville cette IRA est de 511.658 €, elle est ensuite divisée par 13 (fonds de soutien versé sous forme d'annuité sur 13 ans), soit **39.358 €**.

**la règle de l'équilibre réel :**

La loi impose aux collectivités territoriales d'adopter leur budget en équilibre réel ; cela se traduit notamment par la nécessité de rembourser le capital des annuités d'emprunt (**888.280 €**) à l'aide de ressources propres :

- virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement : 1.701.660 €
- fonds de compensation de la TVA : 100.000 €
- dotations aux amortissements : 338.915 €

**La règle de l'équilibre est largement respectée, dans la mesure où les ressources propres atteignent globalement 2.140.575 €.**

*Il n'y a pas d'inscription de crédits éventuels pour les moins values sur cession ces derniers faisant l'objet de Décisions Modificatives Techniques qui interviennent au fur et à mesure de l'année par prélèvement automatique des crédits prévus en section d'investissement - chapitre 024 "Produits des cessions", chaque fois que nous cédon un patrimoine (terrain, propriété, matériels...). Ces décisions ont porté sur des inscriptions complémentaires de 1.000 € en 2016.*

## 2.2.– LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAP.	RECETTES	BP 2016 ET DBM	PROPOSI- TIONS BP 2017	Variations	
				En euros	En %
	<b>Mouvements réels</b>				
<b>013</b>	Atténuation de charges	212 000	255 500	43 500	20,52%
<b>70</b>	Produits des services, du domaine	352 034	365 254	13 220	3,76%
	<i>dont remboursement CDE frais de personnel</i>	54 000	54 000		0,00%
<b>73</b>	Impôts et taxes	5 468 727	5 521 200	52 473	0,96%
73111	Contributions directes	3 023 527	3 059 000		1,17%
7321	Compensation TP	1 961 700	1 961 700		0,00%
73222	Dotation de solidarité communautaire	382 000	379 000		-0,79%
73681	Taxe locale sur la publicité extérieure	11 500	11 500		0,00%
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	90 000	110 000		22,22%
<b>74</b>	Dotations et participations	4 584 900	4 246 800	-338 100	-7,37%
7411	Dotation forfaitaire	975 000	872 000		-10,56%
74121	Dotation de solidarité rurale	178 000	0		-100,00%
74123	Dotation de solidarité urbaine	2 097 000	2 330 000		11,11%
74127	Dotation nationale de péréquation		27 042		
74718	Autres État (emplois aidés)	101 154	91 391		-9,65%
7472	Participation Région	2 000	2 000		0,00%
74741	Participation communes membres du Groupement	5 500	113 500		1963,64%
74748	Participations autres communes	173 000			-100,00%
7475	Participation Métropole du Grand Nancy	20 000	18 000		-10,00%
7478	Participation autres organismes	186 500	168 500		-9,65%
74832	Attribution du fonds départemental	30 610	31 000		1,27%
7483	Compensations fiscales État	204 000	198 000		-2,94%
748314	Dotation unique compensation taxe professionnelle		6 000		
748372	Dotation politique de la ville	536 026	313 257		-41,56%
7488	Autres	76 110	76 110		0,00%
<b>75</b>	Autres produits de gestion courante	111 663	90 238	-21 425	-19,19%
	<b>Total recettes de gestion des services</b>	<b>10 729 324</b>	<b>10 478 992</b>	<b>-250 332</b>	<b>-2,33%</b>
<b>76</b>	Produits financiers	19 791	22 929	3 138	15,86%
	<i>dont part N fonds de soutien sortie des emprunts à risque</i>	19 741	22 929		
<b>77</b>	Produits exceptionnels	2 400	1 500	-900	-37,50%
	<i>dont DM Techniques "produits des cessions" (+ 1.000 €)</i>	1 000		-1 000	
	<i>dont Indemnités de sinistres et autres</i>	1 400	1 500	100	7,14%
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>10 751 514</b>	<b>10 503 421</b>	<b>-248 093</b>	<b>-2,31%</b>
	<b>Mouvements d'ordre</b>				
<b>042</b>	Transferts entre section (DBM +17.200 €)				
722	Immobilisations corporelles (ex Travaux en régie)	62 900	65 000	2 100	3,34%
773	Mandats annulés				
776	DM Techniques "diff./réalisations (négatives)"				
796	Transfert de charges (charges à répartir)	698 360	511 658		
<b>043</b>	A l'intérieur de la section				
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>761 260</b>	<b>576 658</b>	<b>-184 602</b>	<b>-24,25%</b>
<b>002</b>	<b>RÉSULTAT REPORTÉ</b>	<b>1 495 213</b>	<b>1 310 302</b>	<b>-184 911</b>	<b>-12,37%</b>
	<b>total général</b>	<b>13 007 987</b>	<b>12 390 381</b>	<b>-617 606</b>	<b>-4,75%</b>

Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice hors résultat reporté antérieur (1.310.302 €) baissent de **2,31 %**. Hors produits exceptionnels des cessions qui font l'objet de décisions modificatives techniques lors de leur exécution, elles baissent de **2.30 %** par rapport à 2016.

### 2.2.1. - Chapitre 013 : Atténuation de charges (255.500 €)

Ce chapitre concerne plus particulièrement le remboursement des traitements des agents en congés de maladie. Il enregistre également le remboursement sur salaire des décharges syndicales des agents.

### 2.2.2. – Chapitre 70 : Produits des services du domaine (365.254 €)

Ce chapitre regroupe les achats et prestations réglés par la commune et refacturés (redevance ordures ménagères, eau et électricité aux locataires, CLSH aux familles, téléassistance ...).

### 2.2.3. – Chapitre 73 : Impôts et taxes : (5.521.200 €)

Le produit attendu des contributions directes de 2017 est de **3.059.000 €** (29,12 % des recettes réelles) avec le coefficient de valorisation des bases de la loi de finance et sans augmentation des taux :

- taxe d'habitation et taxe d'habitation sur les logements vacants	11,35 %
- taxe foncier bâti	14,95 %
- taxe foncier non bâti	16,76 %

Le montant par habitant s'élève à **303,65 € en 2017** (sur population INSEE 2017) contre **468 €/habitant pour les communes de la même strate en 2015**.

En ce qui concerne les dotations de la Métropole du Grand Nancy au titre de la T.P.U. et de la D.S.C. c'est un montant de **2.340.700 €** qui a été provisionné soit **22,29 % des recettes réelles** contre 2.343.700 € en 2016 (21,80% des recettes réelles).

Les autres impôts et taxes, tels que la taxe sur les emplacements publicitaires, et la taxe additionnelle aux droits de mutation, sont inscrits pour un montant de **121.500 €** (contre 101.500 € en 2016), soit **1,16 % des recettes réelles**. L'augmentation enregistrée est proportionnelle à la taxe additionnelle aux droits de mutation perçue par la ville de Maxéville sur le second semestre 2016.

### 2.2.4. – Chapitre 74 : Dotations et participations : (4.246.800 €)

Ce chapitre regroupe principalement les dotations et compensations versées par l'État (DGF - D.S.U./D.S.R. - C.A.E. – D.P.V./D.D.U.), ainsi que des participations d'autres collectivités.

La diminution constatée de 7,37 % par rapport aux prévisions 2016, s'explique plus particulièrement par :

- la participation des autres organismes et notamment le remboursement sur salaire pour décharges syndicales de personnel qui avait été prévu au chapitre 74 en 2016 alors que ces remboursements sont enregistrés au chapitre 013 cité plus haut (qui est en augmentation par rapport à 2016),
- la suppression de la dotation de solidarité rurale à laquelle la ville de Maxéville n'est plus éligible,
- l'inscription de crédits au titre de la Dotation politique de la ville au prorata des dépenses d'investissement inscrites au BP 2017 (536.026 € en 2016 et 313.257 € en 2017).

## 2.2.5. – Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : (90 238 €)

Ce chapitre enregistre les loyers divers (logements, garages, jardins...). La diminution est principalement la conséquence de la chute de l'indice des coûts de la construction et l'arrêt du loyer du CMS centre.

## 2.2.6. – Chapitre 76 : Produits financiers

Ce chapitre regroupe la part N maximale du fonds de soutien sur l'exercice 2017 qui nous serait versée si le taux de l'emprunt toxique dépassait 7,33 %. Elle correspondant à 1/13<sup>ème</sup> du fonds de soutien sur la part ville soit 22.879 € (297.428 €/13).

## 2.2.7. – Chapitre 77 : Produits exceptionnels

C'est une provision de 1.500 € qui a été inscrite pour notamment d'éventuelles pénalités de retard dues par la Trésorerie (1.000 € sont prévus en dépense pour ceux du ressort de la ville).

## 2.2.8. – Les opérations d'ordre

Une provision de 65.000 € pour d'éventuelles immobilisations corporelles (anciennement travaux en régie) et 511.658 € de transfert de charges qui représentent la totalité de l'Indemnité de Remboursement Anticipé. Cette même somme est inscrite en dépenses de la section d'investissement.

### L'excédent de fonctionnement reporté

Au vu des résultats prévisibles 2016 après prise en compte des résultats antérieurs (+ 1.495.213,03 €), le résultat reporté est de **2.787.797,76 €**. Compte tenu que la section d'investissement présente un besoin de financement, ce résultat a été repris par anticipation de la façon suivante :

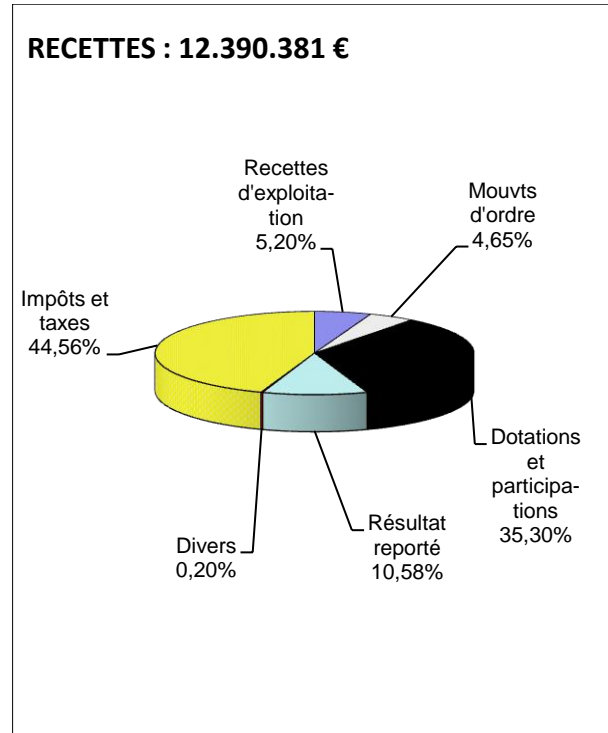
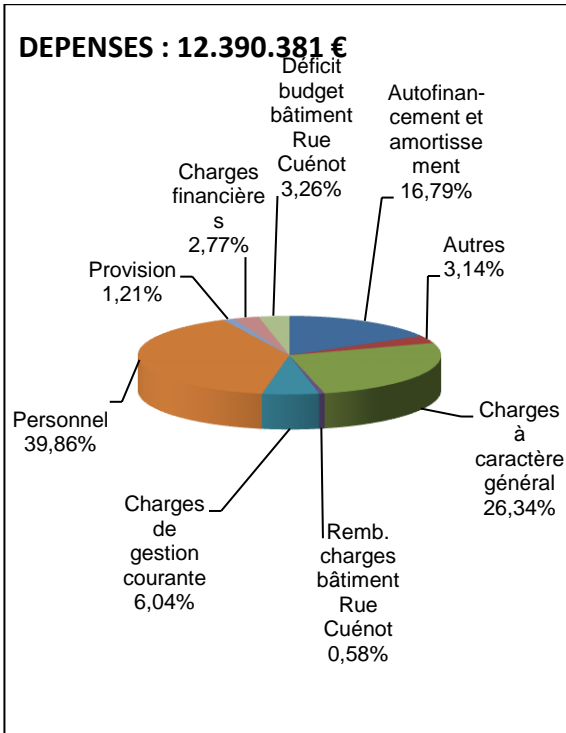
- 1.310.302,09 € en section de fonctionnement
- 1.477.495,67 € en section d'investissement pour couvrir son besoin de financement.

<b>Autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement</b> (solde des opérations d'ordre en dépenses et en recettes)	<b>1 503 275 €</b>
--	--------------------

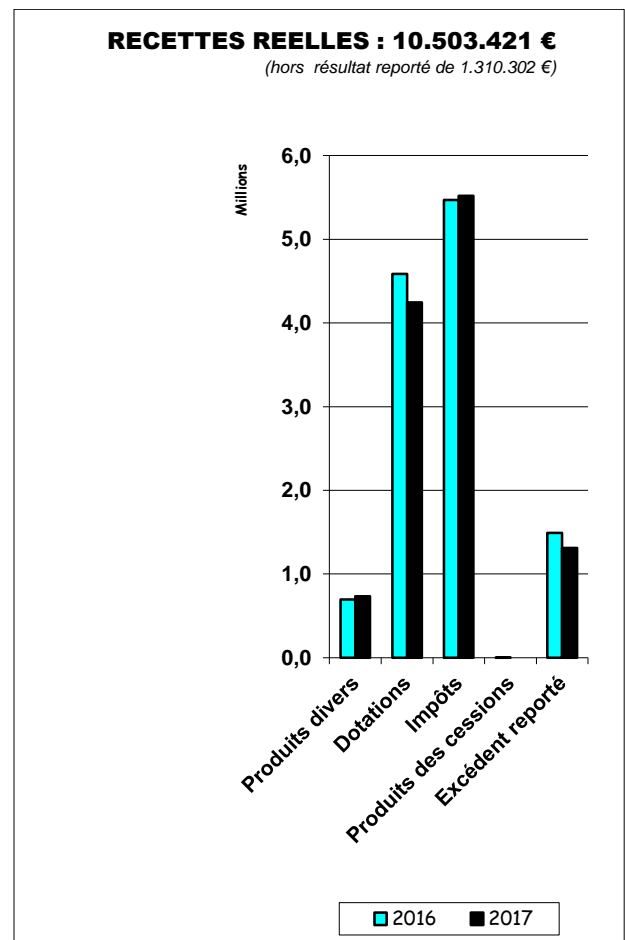
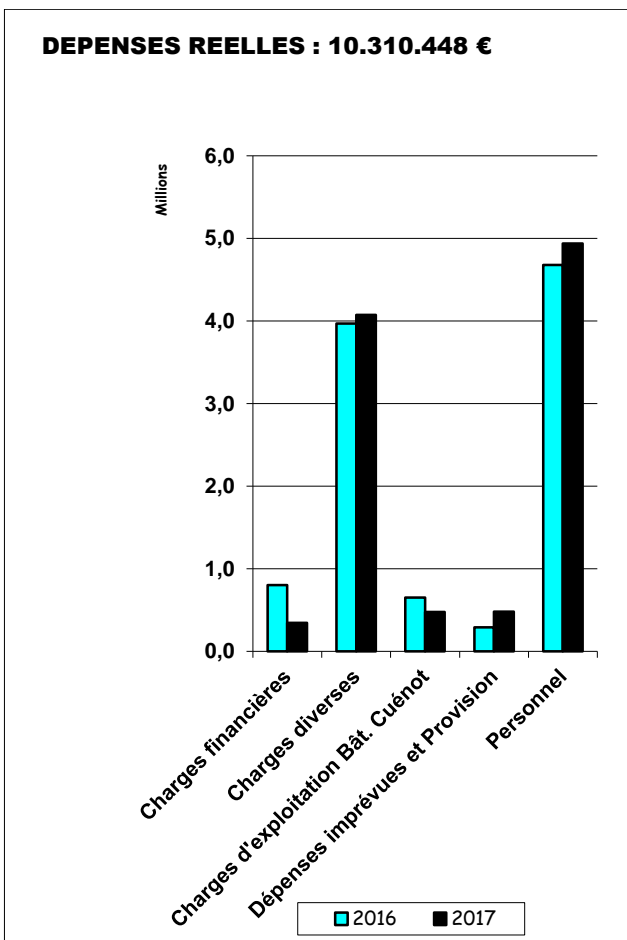
Contre 1.849.760 € en 2016.



## RÉPARTITION PAR NATURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT



## ÉVOLUTION 2016/2017



### 3. - SECTION D'INVESTISSEMENT

#### 3.1 – LA BALANCE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

##### Les opérations de l'exercice

Les **dépenses réelles d'investissement** de l'exercice prévues au budget s'élèvent à **1.975.275 euros** et comprennent

<b>- Les dépenses financières</b>	<b>888 380 €</b>
<i>dont remboursement du capital de la dette</i>	760 000 €
<i>dont dernière annuité convention EPFL "Caves"</i>	128 280 €
<i>dont dépôt et cautionnement</i>	100 €

<b>- Les dépenses d'équipement</b>	<b>1 086 895 €</b>
<i>dont opérations non individualisées</i>	830 145 €
<i>dont participation éventuelle déficit ZAC</i>	40 000 €
<i>dont opérations individualisées</i>	216 750 €

**1 975 275 €**

<b>Mouvements d'ordre</b>	<b>1 077 138 €</b>
<i>Travaux en régie</i>	65 000 €
<i>Pénalité de renégociation (IRA)</i>	511 658 €
<i>Opérations patrimoniales</i>	500 480 €

Les **recettes réelles d'investissement** de l'exercice prévues au budget s'élèvent à **1.949.496 euros** et comprennent :

<b>- Les recettes financières</b>	<b>1 577 496 €</b>
<i>dont Fonds de compensation T.V.A.</i>	100 000 €
<i>dont Excédent de fonctionnement capitalisé</i>	1 477 496 €

<b>- Les recettes d'équipement</b>	<b>94 000 €</b>
<i>dont sub. pour opérations non individualisées</i>	29 000 €
<i>dont sub. pour opérations individualisées</i>	65 000 €
<i>dont emprunt d'équilibre</i>	0 €

<b>- Les prévisions de produits de cessions</b>	<b>278 000 €</b>
---	------------------

**1 949 496 €**

<b>Mouvements d'ordre</b>	<b>2 580 413 €</b>
<i>dont virement de la section de fonctionnement</i>	1 701 660 €
<i>dont dotations aux amortissements</i>	338 915 €
<i>dont part N pénalité de renégociation (13ème)</i>	39 358 €
<i>Opérations patrimoniales</i>	500 480 €

##### Les résultats de l'année N-1

<b>- Restes à réaliser en dépenses</b>	<b>534 943 €</b>
<i>dont opérations non individualisées</i>	507 922 €
<i>dont dépenses d'équip. pour autres opérations</i>	27 021 €

<b>- Déficit reporté</b>	<b>985 499 €</b>
--------------------------	------------------

**Total des dépenses 4 572 855 €**

<b>- Restes à réaliser en recettes</b>	<b>42 946 €</b>
<i>dont recettes pour ops non individualisées</i>	42 946 €
<i>dont recettes d'équip. pour autres opérations</i>	€

<b>- Excédent reporté</b>	<b>0 €</b>
---------------------------	------------

**Total des recettes 4 572 855 €**

## 3.2 – LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le total des investissements inscrits en 2017 hors reports et mouvements d'ordre s'élève à **1.975.275 €** contre 2.341.252 € avant D.B.M. en 2016, soit une baisse de **15,63 %**. A ces investissements il faut ajouter **534.943 €** de crédits reportés et **985.499 €** de déficit de l'exercice 2016 à ceux ouverts sur 2017. Le classement des investissements par nature permet de distinguer :

- **LES DÉPENSES FINANCIÈRES**, qui s'élèvent à **888.380 €**, sont constituées principalement du remboursement du capital des emprunts pour 760.000 euros (contre 743.000 euros en 2016), de la dernière annuité due à l'EPFL pour l'acquisition du pavillon Colin (128.280 €), ainsi que des inscriptions comptables de 100 € pour des cautionnements,

- **LES CRÉDITS D'ÉQUIPEMENTS** (hors reports n-1), d'un montant de **1.086.895 €**, sont répartis en opérations non individualisées et opérations individualisées.

### 1) En opérations non individualisées (870.145 €)

- **des immobilisations incorporelles** (chap. 20 et 204) pour un montant de **123.370 €** dont une provision de 40.000 € dans le cadre du Déficit de la ZAC du CLB (nouvelle convention signée en 2015), 38.000 € pour des études dans le cadre de la convention avec l'EPFL pour le devenir des Brasseries (maîtrise d'œuvre pré opérationnelle) , 1.370 € pour le passage de logiciels en mode Sas (via internet), 30.000 € (même montant que les budgets primitifs précédents) qui représentent les primes versées aux Maxévillois dans le cadre de l'amélioration de l'habitat : façades, acoustiques, aménagements..., 4.000 € de crédits ouverts au titre de la participation au logiciel Co-LIBRIS de la Métropole du Grand Nancy et 10.000 € de subvention d'équipement dans le cadre du projet Cubi Production de Mémô des Gônes (implantation d'une structure « chapiteau »).

- **des immobilisations corporelles** (chap. 21) ou acquisitions dont le montant **694.775 €** représente essentiellement :

- . Les acquisitions en mobilier et matériel (84.900 €),
- . Les acquisitions de terrains et autres constructions (83.500 €),
- . 48.500 € pour des aménagements et des travaux divers à l'Espace E.P. JACOBS (conformité et étanchéité),
- . 477.875 € de travaux dans nos bâtiments intégrés directement à leur valeur nette comptable sur l'exercice (dont 108.000 € pour les cimetières, 139.300 € de travaux hors ANRU pour les bâtiments scolaires, 82.000 € pour les travaux d'accessibilité du gymnase Léo Lagrange (DDU 2014), 55.845 € pour des câblages divers et la vidéo tranquillité, le reste concerne principalement les travaux dans le cadre du programme de l'AD'AP.

- **des Immobilisations en cours** (chap. 23) ou travaux qui s'élèvent à **52.000 €** aux Maisons de la Crusnes également sur le programme de l'AD'AP.

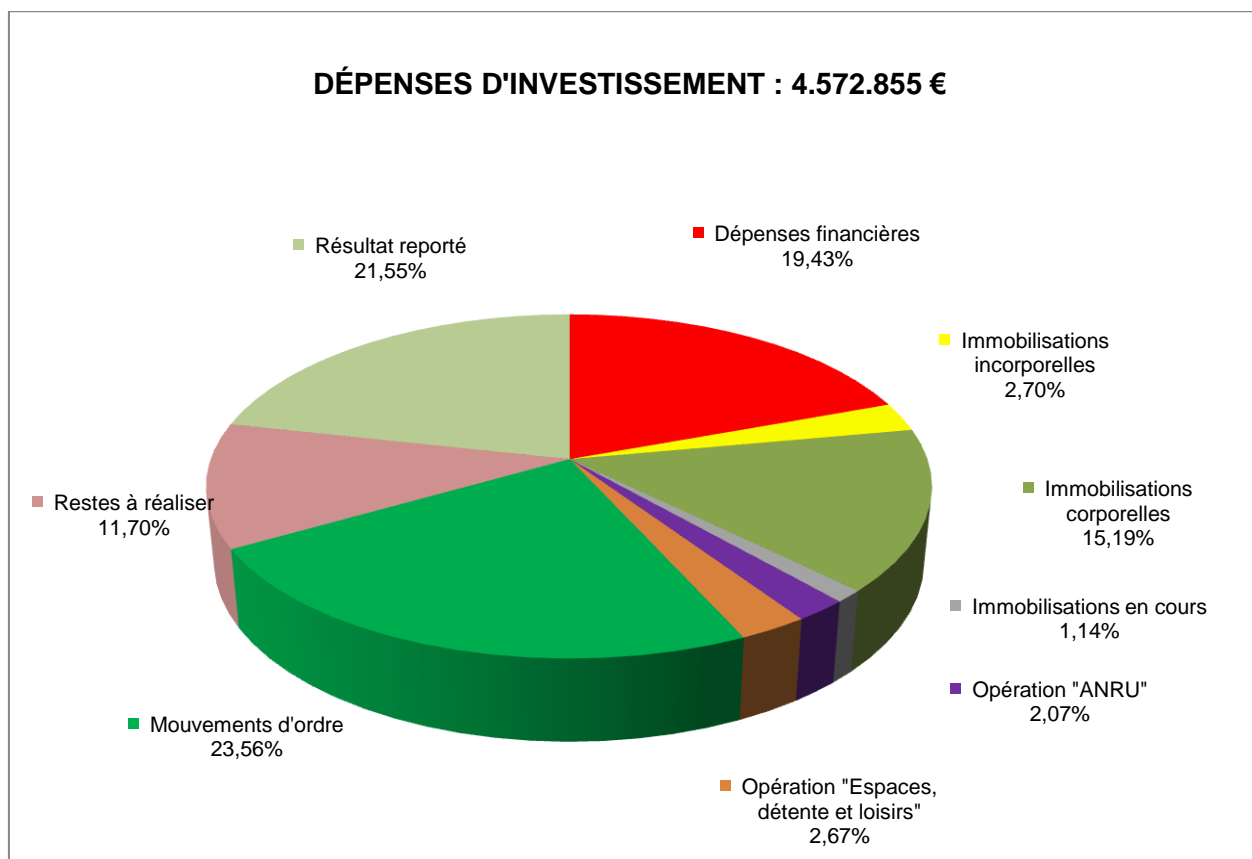
### 2) En opérations individualisées (216.750 €)

- **dans le cadre des opérations ANRU** : 29.750 € d'inscriptions nouvelles en immobilisations incorporelles dont 18.250 € de participation de la ville pour les études Urbaines et 11.500 € pour la concertation. A ces inscriptions sont ajoutées des prévisions de 65.000 € de travaux dans les groupes scolaires du Champ-le-Bœuf pour solde de la première maquette
- **dans le cadre des opérations "Espaces, Détente et Loisirs"** 122.000 € dont 90.000 € pour la restructuration de l'aire de jeux de Léo Lagrange (dossier DDU 2014), 27.000 € dans le cadre du programme de l'AD'AP pour le parc de la Mairie et 5.000 € pour refaire la fontaine aux Aulnes.

## LES MOUVEMENTS D'ORDRE :

Au chapitre 040 : une prévision de **65.700 €** pour des travaux en régie et **511.658 €** qui correspond au montant total de l'indemnité de rachat anticipé de la part de l'emprunt toxique ville sur laquelle a été calculée la prise en charge de 58,13 % du fonds de soutien aux emprunts toxiques de l'État ; cette même somme se retrouve en recette de la section de fonctionnement.

Au chapitre 041 : **500.480 €** correspondant à la sortie de l'emprunt à risque et l'entrée du nouvel emprunt en cas d'une renégociation éventuelle avec une indemnité de rachat anticipé acceptable.



**LE DEFICIT DE L'EXERCICE 2016 s'élève à 985.498,96 €**

**LES REPORTS (534.942,71 € dont la liste est jointe au BP) se répartissent de la façon suivante :**

- 26.420 € de travaux en cours dans le cadre de l'ANRU (opération 100)
- 600 € dans le cadre du cheminement du parc de la Mairie (opération 300)
- La part due par la ville pour les travaux sur la ZAC du C.L.B. 2015 (5.000 €)
- Un diagnostic de structure sur les caves pour 3.528 €
- 30.743 € dans le cadre des licences et logiciels pour le passage en mode SAS des finances (via internet)
- Des acquisitions de terrains non encore exécutées pour 5.470 €
- 108.007 € dans le cadre de renouvellement de matériels avec notamment 101.310 € pour le renouvellement de tout le matériel informatique et téléphonique dans le cadre du changement d'infogérance (la ville rejoint la Métropole du Grand Nancy)
- 355.175 € d'agencements et de travaux dans nos bâtiments avec notamment 52.369 € de travaux dans les bâtiments scolaires, 22.251 € dans les cimetières, 50.361 € dans le cadre de la vidéo tranquillité, 53.352 € pour le site des Brasseries, 7.353 € pour les installations dans le cadre du réseau informatique des écoles et 169.489 € de travaux dans les autres bâtiments communaux (Hôtel de ville, salle des Fêtes, gymnases...).

### 3.3 – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Hors mouvements d'ordre de 2.580.413 € (dont **1.701.659,69 €** de virement de la section de fonctionnement), les **recettes d'investissement** de l'exercice s'élèvent à **1.949.496 €** et se décomposent comme suit :

**Des dotations et subventions** (chap. 10 et 13), d'un montant de **1.671.495,67 €** qui comprennent :

- **l'excédent de fonctionnement capitalisé** (chap. 10), d'un montant de **1.477.495,67 €** qui vient couvrir le déficit de l'exercice 2016 (investissement 2016 totalement autofinancé),
- le Fonds de Compensation de la TVA pour 100.000 €,
- une prévision de 5.000 € de la Fondation du Patrimoine pour la remise en état du Lavoir,
- 65.000 € de recettes attendues sur l'exercice 2017 au titre du PRU (opération 100),
- 24.000 € de subvention dans le cadre de la vidéo tranquillité DDU 2012).

**Des prévisions pour produits de cessions** (chap. 024), d'un montant de **278.000 €**.

#### LES MOUVEMENTS D'ORDRE :

Au chapitre 040 :

- Le virement de la section de fonctionnement de **1.949.495,67 €** qui couvre non seulement le capital de la dette de l'exercice 2017 mais aussi les besoins de la section d'investissement pour les études et travaux inscrits au budget.
- La part N (13<sup>ème</sup>) objet de l'étalement de charges (IRA) **39.358,31 €**
- Les dotations aux amortissements pour **338.915 €**

Au chapitre 041 :

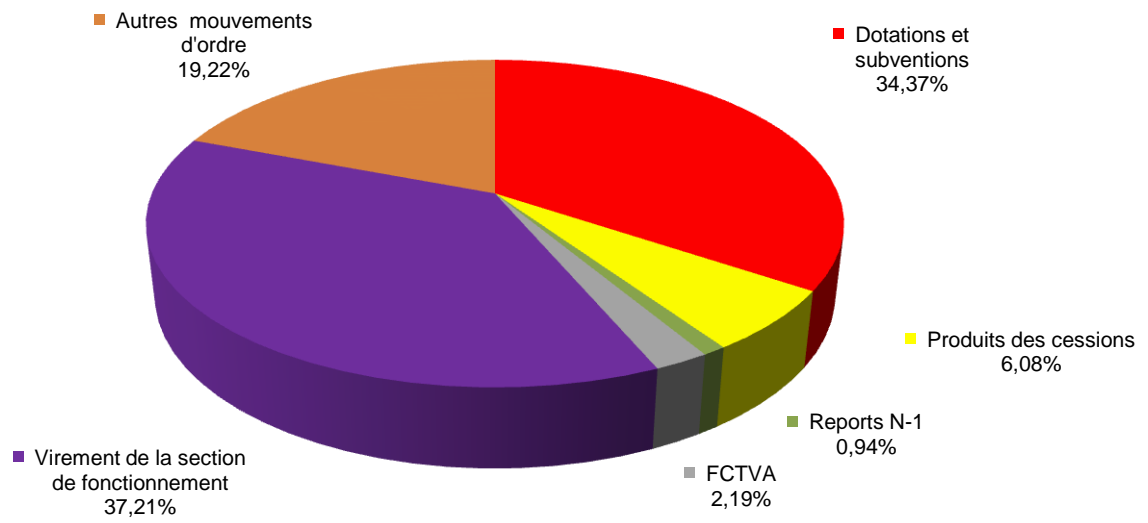
- La sortie de l'emprunt à risque et l'entrée du nouvel emprunt pour **500.480 €** (2 X 250.240 €) au cas où une renégociation serait possible.

**Afin de continuer le désendettement de la ville, pour la troisième année consécutive, aucun emprunt d'équilibre n'est prévu au BP 2017** (chap. 16)

<b>RATIO D'ENDETTEMENT DU BUDGET PRINCIPAL</b>	
- Total des annuités garanties à échoir dans l'exercice	1.374.942,32 €
- Annuité nette de la dette	1.221.159,08 €
<b>Total des annuités d'emprunts</b>	<b>2.596.101,40 €</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>10.503.420,98 €</b>
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en %	<b>24,72 %</b>

A ces recettes, il faut ajouter les restes à réaliser 2016 d'un montant de **42.946,00 €** qui correspondent au Fonds de soutien à l'investissement local sur le programme de l'Ad'Ap de l'exercice 2016.

### RECETTES D'INVESTISSEMENT : 4.572.855



## 4. – PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE GÉNÉRALE

Les dépenses et les recettes sont réparties par fonction, conformément au plan comptable M.14.

Les dépenses ventilées dans les 9 fonctions utilisées et services généraux s'élèvent à **10,639 M€**.

Les crédits non ventilés représentent **35,24 % de la totalité**. Ils couvrent principalement le remboursement de la dette et les dépenses d'ordre transférées d'une section à l'autre pour réaliser l'autofinancement et les provisions diverses.

Les recettes ventilées s'élèvent à **1,352 M€**. Celles qui ne sont pas réparties représentent **92,01 %**. Elles sont constituées des contributions, des dotations de l'État, des éventuels emprunts, de la reprise des excédents et des opérations d'ordre.

SECTION	Non ventilé 01	Services Généraux	1 Sécurité et salubrité publique	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sports et jeunesse	5 Intervent. sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL GÉNÉRAL
---------	----------------	-------------------	-------------------------------------	--------------------------------	--------------	-------------------------	-----------------------------------	--------------	---------------	---	------------------------	---------------

### OPERATIONS DE L'EXERCICE

OPERATIONS DE L'EXERCICE												
<b>FUNCTIONNEMENT</b>												
Dépenses	2 991 399,63	3 080 273,16	251 487,67	1 669 342,00	657 727,00	1 063 172,00	522 236,00	485 416,00	486 473,61	845 859,00	336 995,00	12 390 381,07
Recettes	11 131 888,07	474 601,00	110,00	279 400,00	13 300,00	115 500,00	25 500,00	216 400,00	39 500,00	11 574,00	82 608,00	12 390 381,07
<b>Solde</b>	8 140 488,44	-2 605 672,16	-251 377,67	-1 389 942,00	-644 427,00	-947 672,00	-496 736,00	-269 016,00	-446 973,61	-834 285,00	-254 387,00	
<b>INVESTISSEMENT</b>												
Dépenses	2 797 636,96	526 825,00	20 100,00	175 120,00	24 900,00	207 150,00				273 180,00	13 000,00	4 037 911,96
Recettes	4 435 908,67	5 000,00		65 000,00						24 000,00		4 529 908,67
<b>Solde</b>	1 638 271,71	-521 825,00	-20 100,00	-110 120,00	-24 900,00	-207 150,00				-249 180,00	-13 000,00	491 996,71

### RESTES A RÉALISER

RESTES A RÉALISER												
<b>FUNCTIONNEMENT</b>												
Dépenses												
Recettes												
<b>Solde</b>												
<b>INVESTISSEMENT</b>												
Dépenses	5 000,00	287 101,01	48 301,20	82 565,50	4 666,92	79 786,34			5 001,60	18 589,90	3 930,24	534 942,71
Recettes		42 946,00										42 946,00
<b>Solde</b>	-5 000,00	-244 155,01	-48 301,20	-82 565,50	-4 666,92	-79 786,34			-5 001,60	-18 589,90	-3 930,24	-491 996,71

### TOTAL GÉNÉRAL (opérations de l'exercice + restes à réaliser)

TOTAL GÉNÉRAL (opérations de l'exercice + restes à réaliser)												
<b>FUNCTIONNEMENT</b>												
Dépenses	2 991 399,63	3 080 273,16	251 487,67	1 669 342,00	657 727,00	1 063 172,00	522 236,00	485 416,00	486 473,61	845 859,00	336 995,00	12 390 381,07
Recettes	11 131 888,07	474 601,00	110,00	279 400,00	13 300,00	115 500,00	25 500,00	216 400,00	39 500,00	11 574,00	82 608,00	12 390 381,07
<b>Solde</b>	8 140 488,44	-2 605 672,16	-251 377,67	-1 389 942,00	-644 427,00	-947 672,00	-496 736,00	-269 016,00	-446 973,61	-834 285,00	-254 387,00	
<b>INVESTISSEMENT</b>												
Dépenses	2 802 636,96	813 926,01	68 401,20	257 685,50	29 566,92	286 936,34			5 001,60	291 769,90	16 930,24	4 572 854,67
Recettes	4 435 908,67	47 946,00		65 000,00						24 000,00		4 572 854,67
<b>Solde</b>	1 633 271,71	-765 980,01	-68 401,20	-192 685,50	-29 566,92	-286 936,34			-5 001,60	-267 769,90	-16 930,24	
<b>Total dépenses</b>	5 794 036,59	3 894 199,17	319 888,87	1 927 027,50	687 293,92	1 350 108,34	522 236,00	485 416,00	491 475,21	1 137 628,90	353 925,24	16 963 235,74
<b>Total recettes</b>	15 567 796,74	522 547,00	110,00	344 400,00	13 300,00	115 500,00	25 500,00	216 400,00	39 500,00	35 574,00	82 608,00	16 963 235,74
<b>Solde global</b>	9 773 760,15	-3 371 652,17	-319 778,87	-1 582 627,50	-673 993,92	-1 234 608,34	-496 736,00	-269 016,00	-451 975,21	-1 102 054,90	-271 317,24	

“ MISE EN OEUVRE DES POLITIQUES MUNICIPALES ”

LIBERTE  
EGALITE  
FRATERNITE

ATTENTION  
À VOTRE VITESSE



## II - MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES MUNICIPALES

### II.I - AXE 1 : Participation citoyenne, Environnement, Urbanisme

#### 1.1 PARTICIPATION CITOYENNE

##### Quelques éléments clés en 2016

- un périmètre des conseils de quartier affiné pour une meilleure prise en compte des spécificités du territoire ;
- une inauguration des nouveaux aménagements de l'aire de jeux des Aulnes en septembre - aménagements pensés avec un groupe d'habitantes du quartier ;
- un document relatant 2 années de participation citoyenne diffusé largement auprès des Maxévillois.

Le projet phare de cette année 2017 sera le travail mené autour de la transformation du terrain de foot Léo Lagrange en un espace de détente et de loisirs avec les habitants et les associations du quartier ; avec les paysagistes de l'équipe de maîtrise d'œuvre, l'avant-projet sera prêt pour l'été. Le caractère exemplaire de cette démarche sera relaté dans un témoignage vidéo co-financé par la Ville (3000€) et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Meurthe-et-Moselle (3000€).

Au-delà de l'accent mis sur la nécessaire co-construction des projets avec les acteurs du territoire, les rencontres avec les habitants se poursuivront sous la forme de conseils de quartier, d'ateliers thématiques ou de déambulation et ce, pour être toujours au plus près des habitants et de leur préoccupations au quotidien. Une attention toute particulière sera également donnée aux échanges d'expérience.

Démarche transversale, les budgets nécessaires à la mise en œuvre de la participation citoyenne sont liés au cadre de vie, à l'environnement, à la communication. Ils apparaissent donc dans les budgets portés par les différentes délégations municipales correspondantes.

#### 1.2 JUMELAGE

##### Quelques éléments clés en 2016 :

- célébration des 25 ans du jumelage entre Maxéville et Ramstein-Miesenbach ;
- lors de la première édition de la fête de la bière, plantation dans le parc de la mairie d'un chêne offert par les allemands, symbole des liens forts unissant Maxéville et Ramstein-Miesenbach ;
- participation d'une cinquantaine d'allemands à la première édition de la fête de la bière.

La Ville va poursuivre son soutien au comité de jumelage dans la dizaine de manifestations qu'il organise par l'octroi d'une subvention (5000€).

1000€ sont également prévus pour développer de nouveaux échanges socio-culturels entre la ville de Maxéville et celle de Ramstein-Miesenbach (participation de la Ville au Nato Family Day au mois de juin, participation de producteurs du marché à l'Oktoberfest, ...)

Les liens avec Poienile Izei, petite ville du Judet du Maramures en Roumanie avec laquelle nous sommes jumelés depuis 2005, vont être renouvelés pour un échange en 2018/2019.

#### 1.3 - ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

##### Quelques éléments clés

- 11ha d'espaces verts et 600 m<sup>2</sup> d'espaces fleuris entretenus par les agents municipaux ;
- 20ha de patrimoine forestier ;
- des jardins familiaux confiés aux associations « Max'Jardins » et Les « Du jardin » ;
- des vergers entretenus et valorisés par l'association des Croqueurs de pomme.

### 1.3.1 – Parcs, jardins et espaces verts

- **Parcs et aires de jeux**

Le programme de Dotations Politique de la Ville (D.P.V.) 2014 a permis de livrer, les travaux du square Jean Ruiz aux Aulnes et la reprise des cheminements de l'aire de jeux de la Blette au Champ le Bœuf.

Dans la continuité, ce programme a permis de lancer un projet ambitieux de requalification de l'ancien stade Léo Lagrange en parc d'agrément. Ce projet, co-construit avec les habitants dans le cadre d'une vaste démarche de participation citoyenne, fera l'objet d'une étude de définition durant l'année 2017 pour programmation de travaux.

Dans le même temps, dans un souci de maintien d'une offre équilibrée sur l'ensemble du territoire, une enveloppe de 16 000€ sera consacrée en 2017, à remettre aux normes les jeux déjà présents sur les différentes aires de la commune.

Dans le cadre de la loi sur l'égalité des chances, un programme pluriannuel de mise en accessibilité des équipements publics a été validé par les services de l'État. Ainsi, les études engagées en 2016 vont aboutir en cette année 2017 à la programmation des travaux de mise en accessibilité du parc de la Mairie et des cimetières communaux (45 000€).

Enfin, 19 000€ sont consacrés à l'acquisition d'arbres, de plantations, de matériels divers, et à l'aménagement de terrains.

### 1.3.2- Maintenance des espaces publics communaux, propreté, viabilité hivernale

Concernant les coûts d'entretien des espaces publics communaux, la tendance amorcée en 2016 de stabilisation (65 000€) se confirme après un objectif de baisse atteint en 2015 et ce malgré l'intégration des nouveaux espaces liée aux opérations de rénovations urbaines.

### 1.3.3– Illuminations

Enfin, dans la continuité du programme 2016, après deux années de maîtrise des budgets, la modernisation du parc d'illuminations se poursuivra avec l'acquisition de matériel leds à basse consommation qui permettra de retrouver un déploiement plus large sur les différents secteurs de la commune (20 000€).

## 1.4 – URBANISME, TRAVAUX ET PATRIMOINE

#### Quelques éléments clés

- Plus de 30 000 m<sup>2</sup> de surfaces de bâtiments assurés, gérés et entretenus par la commune ;
- Deux sites emblématiques de développement et de rénovation urbaine : les grandes Brasseries et le Plateau de Haye.

### 1.4.1 – Mise en valeur du patrimoine historique communal

- **Aménagement du secteur Hôtel de Ville**

Dans la continuité des travaux d'aménagements du carrefour République menés en lien avec la Métropole du Grand Nancy et le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle, le projet de réhabilitation du lavoir a débuté en 2016 et se poursuivra grâce à l'appel au mécénat populaire via la Fondation du Patrimoine (pour rappel 28 000€ d'investissement pour un mécénat attendu de 15 000€).

Dans la continuité des projets engagés sur le secteur de l'Hôtel de Ville, des études seront lancées dès cette année 2017 pour envisager une requalification du secteur de l'église Saint-Martin avec un traitement plus qualitatif du parking et de l'ancienne entrée de la mine.

#### **1.4.2 - Le clos, le couvert et l'accueil des bâtiments communaux**

Afin de garantir la pérennisation et de maintenir les bonnes conditions d'usages d'un patrimoine communal vieillissant, un programme pluriannuel de travaux s'est amorcé en 2016 sur la réhabilitation et la sécurisation de nombreux bâtiments.

Une problématique majeure reste la maintenance, voire la reprise complète, de l'étanchéité du couvert et des toitures du complexe sportif Marie Marvingt, de l'Hôtel de Ville, des maisons dites de la Crusnes, de l'église et de groupes scolaires.

Le programme de reprises des toitures des Maisons de la Crusnes, première étape de la mise en œuvre de ce plan, mobilisant (à hauteur de 80%) la Dotation Politique de la Ville (DPV) attribué par l'État en 2014, s'est finalisé en 2016.

Les études de réhabilitations des toitures du complexe sportif Marie Marvingt ont également pu être lancées en 2016, ce qui a permis de quantifier un besoin d'investissement de plus de 900 000€. Afin de pouvoir, de manière sereine, pourvoir à une inscription budgétaire, une démarche active de recherche de subventions sera menée en 2017 auprès du FEDER, du Fond de soutien à l'investissement public local, de la région Grand Est...

Après avoir mis en œuvre depuis 2015 une opération de reprise et de rénovation de concessions du cimetière communal, celui-ci bénéficiera également de travaux d'extension dont les études ont été lancées en 2016 (89 000€). Ce projet doit faire l'objet d'une enquête publique qui se déroulera courant du printemps 2017 avant le lancement des travaux pour l'été.

#### **1.4.3 – Mise en œuvre de l'agenda de mise en accessibilité des bâtiments communaux recevant du public**

Un programme complet a été validé par les services de l'État, et délibéré par la municipalité. Il est estimé à 1 747 302€, réparti sur 9 ans dont 262 000€ en 2017 pour la partie bâtiments.

#### **1.4.4 - Équipement et petit matériel pour la maintenance des bâtiments**

La vétusté récurrente conjuguée à une augmentation du parc immobilier de la commune entre 2009 et 2014 nécessitera d'assurer les interventions directes ou par entreprises extérieures sur la maintenance du patrimoine bâti (775 000€).

L'objectif du budget mis en œuvre en 2017 consiste à poursuivre une valorisation du travail en régie des équipes du Centre Technique Municipal, entre autre par les travaux prévus sur les travaux de la salle Daniel Jacob, de l'intégration du poste de police municipale au sein de l'Hôtel de Ville ainsi que des aménagements de locaux au Centre Technique Municipal (65 000€).

#### **1.4.5 - Le site des grandes Brasseries**

Il entame une nouvelle étape de sa reconversion avec le lancement fin 2015 par l'Établissement Public Foncier de Lorraine (E.P.F.L.) d'une étude de maîtrise d'œuvre pré opérationnelle relative notamment au désamiantage, à laquelle la Ville de Maxéville participe à hauteur de 50 000€ (50% de 100 000€) échelonnés sur deux exercices (2016 – 2017), dans le cadre de la politique régionale de reconversion des friches urbaines et industrielles.

Selon le calendrier et les modalités de cession conventionnées avec l'E.P.F.L, la Ville de Maxéville a acquis définitivement en 2016 l'ensemble immobilier dit « Pavillon Colin » (dernière échéance de paiement en 2017 pour un montant de 128 280€), tout en poursuivant la sécurisation du site en s'appuyant notamment sur le règlement avec les assurances du sinistre de 2013.

L'ouverture du mur entre le site des Grandes Brasseries et le Grand Sauvoy est devenue effective depuis fin 2016 avec une ouverture progressive, dans un premier temps les jours de marché producteur et manifestations puis avec l'ouverture du nouveau collège Jean LAMOUR aux horaires des parcs et jardins communaux. Cette ouverture permettra d'amorcer un projet de voie verte reliant ces derniers vers le cirque Gones et le centre des mémoires en direction de Nancy Centre dans le cadre d'une étude globale de mobilité engagée avec les services du Conseil Départemental, de la Métropole et de la Ville de Nancy.

Dans le cadre de l'évolution des activités du site sera poursuivi le programme de mise aux normes électriques et incendie des halles et des caves (20 000€).

### **1.4.6 - Eau et énergie**

Cette rubrique intègre les dépenses de fluides pour le fonctionnement des bâtiments communaux. L'adhésion aux groupements de commande de la Métropole du Grand Nancy (Gaz et électricité) ont permis de stabiliser les dépenses en énergie malgré les hausses de prix sur le marché de l'énergie (210 100€). Le contrat de gestion des installations de chauffage et climatisation sera relancé courant 2017.

### **1.4.7 - Urbanisme opérationnel et planification foncière**

Le service urbanisme poursuit en lien avec l'E.P.F.L. et les autres indivisaires la gestion du patrimoine de l'indivision Solvay dans le cadre des accords sur les plans de cession de terrains. Aucune emprise n'étant prévue en cession pour 2017, cela ne générera pas de recette pour 2017.

L'instruction des autorisations d'occupation des sols est mutualisée depuis 2015 avec le Grand Nancy et la majorité de ses 20 communes, via un service commun correspondant (1 200€).

La municipalité poursuit et renforce son dispositif d'aides financières en matière d'amélioration de l'habitat (ravalement de façades et correction acoustique), via :

- La stabilisation de son enveloppe d'aide mis à disposition des propriétaires occupants ou des copropriétés souhaitant engager ces travaux d'amélioration (30 000€) ;
- une prestation d'assistance technique assurée par la SPL Grand Nancy Habitat (19 200€).

La commune est en cours de négociation pour la cession d'une parcelle cadastrée AB 300 rue de Lorraine (estimation de recette 54 000€) ;

Dans le même temps la commune afin de pouvoir améliorer la desserte des garages du projet LogiEst rue de la République doit se porter acquéreur d'une parcelle AK 113 (15 000 € frais de notaire inclus).

Enfin, la convention de mise à disposition de terrain rue des Meutes qui accueille une aire de jeux de la commune arrivant à terme, son propriétaire souhaite se séparer de ce terrain et s'est proposé de le céder à la commune pour un montant estimé par France Domaine à 62 000€ frais de notaire inclus.

## **1.5 - POLICE MUNICIPALE**

Sa mission principale consiste à veiller à la sécurité et la tranquillité des Maxévillois en privilégiant la prévention et la dissuasion qui restent une priorité de l'action municipale. Ainsi, quatre agents de police municipale et un agent administratif s'attèlent au quotidien à ces tâches et missions.

Le budget de fonctionnement du service permet aux policiers municipaux de rester chaque jour, sur le terrain au plus près aux services des Maxévillois (4 930€).

En termes d'investissement, la Police Municipale de Maxéville dans un souci d'amélioration de l'accueil et des conditions de travail de ses agents intégrera les locaux laissés vacant par le pôle solidarité au sein de l'Hôtel de ville (32 000€).

### 2.1 - ÉDUCATION

#### Quelques éléments clés

- 850 enfants sont inscrits dans les écoles maternelles et élémentaires de Maxéville (École maternelle Moselly, dans les groupes scolaires A. Vautrin, J. Romains et Saint-Exupéry) ;
- Plus de 400 enfants sont accueillis chaque jour dans les 6 cantines de la ville, soit plus de 61 000 repas servis chaque année ;
- 84% des 850 enfants scolarisés participent aux Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) gratuites, soit 715 par jour. Ils leur sont proposés 47 activités différentes, avec pour socle un Projet Éducatif Territorial (PEDT).

#### 2.1.1 – Crédits, subventions et partenariats dédiés aux Écoles

- crédits versés aux coopératives scolaires pour un montant de 9 397.41€ (dépenses courantes de gestion),
- dépenses de fonctionnement (fournitures pédagogiques et scolaires) pour un montant de 26 959.62€,
- dépenses d'équipement (mobilier, ...) pour un montant de 9 168.42€.

#### 2.1.2 – Des projets conçus et menés par les écoles, soutenus par la municipalité

- maintien des subventions aux classes transplantées pour un montant de 23 000€ (écoles élémentaires André Vautrin, Saint-Exupéry et Jules Romains),
- financement de projets d'ouverture culturelle. Nécessité de permettre à des élèves de découvrir d'autres lieux, d'autres personnes, pour un montant de 18 000€,
- accompagnement des cafés des parents.

#### 2.1.3 – Des projets initiés et mis en œuvre par la municipalité

- maintien du budget consacré aux Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) de 145 542€ : plus de 80% de fréquentation (rémunération des intervenants, achat de matériel pédagogique...),
- maintien de la gratuité des NAP, de la qualité des actions engagées au cours de l'année scolaire 2016/2017, et de la diversité des intervenants, de formation et d'origine différentes,
- valorisation des projets des enfants du Conseil Municipal des Enfants (C.M.E.).

#### 2.1.4 - Des projets en vue de réduire les inégalités

- volonté de poursuivre l'engagement de la ville dans le cadre du Dispositif de Réussite Éducative (88 170€),
- soutien individuel ou collectif aux enfants en difficultés, mise en œuvre de projets éducatifs associant les parents,
- projet littérature jeunesse en direction des parents,
- promotion et enrichissement des Bibliothèques et Centres Documentaires des écoles.

#### 2.1.5 – Des travaux et équipements dans les bâtiments scolaires

- travaux pour un montant de 139 000€ sur les groupes scolaires A. Vautrin, J. Romains, Saint-Exupéry et l'école maternelle Moselly. Ils concerneront principalement des aménagements et équipements divers (reprise de la cours des écoles maternelle et élémentaire Saint-Exupéry),

- équipement des nouvelles classes (école élémentaire André Vautrin et école maternelle Jules Romains) suite aux 2 ouvertures.

## 2.2 - PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE

### Quelques éléments clés

- Des conventions régissent l'accueil de jeunes maxévillois dans **7** structures collectives de manière occasionnelle ou régulière ;
- Le Relais Assistantes Maternelles assure **une vingtaine** d'activités par trimestre sur les quartiers Centre et Champ-Le-Bœuf et favorise l'accueil des enfants chez les **75** assistantes maternelles de la commune ;
- Un local jeunes situé sur le quartier de Champ-Le-Bœuf, qui, grâce à **2** animatrices jeunesse, permet d'accueillir chaque mercredi **une dizaine** d'adolescents ;
- **Une vingtaine** d'ados sont présents à l'occasion de chaque sortie ou animation organisée pendant les petites et grandes vacances scolaires ;
- Environ **150** inscriptions d'ados ont été enregistrées durant l'été 2016 ;
- Un Projet Éducatif de Territoire (P.E.D.T.) formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs ;
- Un Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J.) a été prolongé de 4 ans avec la Caisse d'Allocations Familiales, afin de développer et d'optimiser l'offre d'accueil des enfants jusqu'à 17 ans, et de coordonner les politiques enfance et jeunesse ;
- Un dispositif municipal d'aides aux loisirs, d'aide aux vacances et d'aide au BAFA qui ont bénéficié à 412 jeunes en 2016.

**La Petite Enfance et la Jeunesse constituent les piliers de la société de demain et requièrent toute notre attention. Il s'agit d'imaginer, construire, fiabiliser et pérenniser des dispositifs attractifs qui permettent à chacun de se construire sereinement.**

Maxéville offre les conditions nécessaires à l'épanouissement des familles, en mettant tout en œuvre pour privilégier l'accueil des enfants et en permettant un retour ou un maintien dans l'emploi des parents :

- Pour permettre le développement harmonieux et le bien-être des enfants, le R.A.M. étend sa présence et déploie davantage d'activités sur toute la commune pour un montant de 5 100€. Grâce à des permanences physiques et téléphoniques, il se veut le lien entre assistantes maternelles et parents employeurs, il valorise la professionnalisation des assistantes maternelles en mettant en place des formations et en recrutant des assistantes maternelles afin de pallier les départs en retraite.
  - Le partenariat avec les structures collectives s'élève à 92 000€ pour répondre au mieux à des demandes spécifiques liées aux contraintes professionnelles et géographiques des parents maxévillois.
  - La garde périscolaire chez les assistantes maternelles est encouragée par un dispositif de 12 000€ destiné à mettre en avant l'accueil individuel.
  - Les animations jeunesse dans leur globalité nécessitent la somme de 15 800€. Elles incluent à la fois le développement du local jeunes et du Kiosque Info Jeunesse par le biais d'animations thématiques ponctuelles et le soutien à des projets initiés par les jeunes eux-mêmes. Elles constituent un maillon essentiel de la citoyenneté active en étant au plus près des adolescents, jusque dans les collèges.
  - Grâce au quotient familial, l'équité constitue le principe des dispositifs liés aux loisirs, au sport, à la culture, aux vacances et au passage du B.A.F.A., pour un montant total de 38 500€.
- Nous sommes en recherche permanente d'optimisation de la qualité des prestations pour satisfaire les besoins des maxévillois(es).

## II.III - AXE 3 – SOLIDARITÉ, SENIOR, HANDICAP ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOUTIEN AU COMMERCE ET A L'ARTISANAT

Les politiques de Solidarité, du développement économique et du vivre ensemble constituent un axe fort du projet municipal qui se concrétise par la mise en place de dispositifs adaptés à chaque public, en y consacrant les moyens humains et financiers nécessaires.

Trois enjeux principaux poursuivis par la Municipalité :

- développer la cohésion sociale à l'échelle de la commune ;
- assurer à tous la garantie d'une réponse adaptée et individualisée ;
- privilégier les liens avec les partenaires et la proximité (Maison de la solidarité, Espace de vie Sociale, Épicerie sociale...).

### 3.1 – SOLIDARITÉ

#### 3.1.1 – La proximité comme enjeu de la politique de Solidarité

##### Quelques éléments clés

- deux lieux d'accueils des Maxévillois : à la Maison du Lien et de la Solidarité et au relais social emploi de Champ le Bœuf ;
- dix personnes, au sein du Pôle Solidarité, qui accueillent, orientent et accompagnent au quotidien les Maxévillois en matière social, santé, logement, emploi, seniors et réussite éducative ;
- une vigilance au cadre de vie – Habiter la ville – en lien avec les bailleurs sociaux ;
- un programme d'actions de prévention Santé et la co-animation de l'atelier Santé Ville du Plateau de Haye ;
- une mission de référent social auprès de la population Gens du voyage ;
- une relation citoyenne - mise en œuvre des conseils citoyens.

L'attention constante à la proximité est une priorité.

Un budget de 3 000€ est prévu pour la mise en œuvre d'une offre partagée d'actions, élargissant le choix pour un même public : actions de solidarité (accès aux droits, gestion budget, atelier cuisine...), santé (octobre rose, mars bleu...), emploi (forum de métiers), Gens du voyage (animation auprès des jeunes, interventions sur les risques routiers...).

Les actions seront progressivement mises en place et se concrétiseront sur 2017.

#### 3.1.2 - Mieux répondre aux besoins des seniors et personnes en situation d'handicap

##### Quelques éléments clés

- un point d'accueil Seniors ;
- une équipe de bénévoles MONALISA de 15 Maxévillois agissant pour les seniors de la commune
- une mission handicap ;
- un lien privilégié avec les associations seniors/handicap pour une offre territoriale harmonisée.

En matière de soutien aux seniors, la Municipalité poursuivra ses actions avec le souci de mieux répondre à leurs besoins spécifiques tout en favorisant la vie sociale, la lutte contre l'isolement et en garantissant au mieux l'autonomie.

A ce titre, la Ville de Maxéville a pris part à l'action de deux associations d'habitat intergénérationnel. Elle a également mobilisé les acteurs de la santé autour des Personnes Âgées en Risque de Perte d'Autonomie (PAERPA). Elle a intégré le réseau MONALISA (Mobilisation National contre l'isolement des Âgés).

Par ailleurs, un nombre important de services est proposé par l'intermédiaire d'associations, comme le portage de repas (11 000€), la téléassistance (12 000€), l'aide à domicile. La Ville soutient ces dispositifs, dont le nombre de bénéficiaires ne cesse de croître.



La municipalité propose également :

- des titres de transport pour favoriser les déplacements (4 700€) ;
- une attention particulière pour les fêtes de Noël sous la forme de colis gourmands (7 000€) et de bons d'achats (7 600€) ;
- des moments festifs à l'occasion des goûters du Printemps et de l'Automne ou de la récré des seniors (2000€) ;
- un voyage pour les seniors au début de l'été (11 000€ pour une recette de 2 200€) ;
- des séances de gymnastique douce tout au long de l'année (3 500€ pour une recette de 1 000€) ;
- 2 séjours plus ou moins longs et plus ou moins éloignés, en pension complète (pour un montant estimé à 31 000€);
- un repas seniors à l'automne pour un cout de 4 000€.

Maxéville est soucieux du bien-être de ses seniors et veille à répondre aux attentes de chacun.

Concernant le handicap, la ville intervient sur deux volets :

\* un plus collectif par l'animation de la commission communale d'accessibilité,

\* un plus individuel via le développement de dispositifs d'aide :

- téléassistance pour une dépense de 1 000€ ;
- portage de repas pour une dépense de 1 100€ ;
- colis de Pâques pour une dépense de 1 300€.

ou par des aides spécifiques (notamment aménagement) via le Centre Communal d'Action Sociale.

### 3.1.3 – Soutien au CCAS : l'accompagnement et l'aide aux personnes

#### Quelques éléments clés

*Nombre de dossiers :*

\* 458 aides alimentaires (contre 401 en 2015)

\* 137 aides financières (contre 184 en 2015)

Soit un total de **595 dossiers**

=> Ce qui représente :

\* 180 familles aidées pour des aides alimentaires

\* 64 familles aidées pour des aides financières dont 51 familles pour la loi Brottes (eau) pour 7 467.89€

\* 60 familles qui ont obtenues des aides alimentaires et aides financières

\* 27 familles accueillies à l'Épicerie Sociale

\* 45 bons de chaleur

Le soutien aux personnes les plus défavorisées, qui est une mission première du CCAS, sera renforcé en maintenant des réponses individuelles et collectives de qualité, en développant le travail partenarial et poursuivant la territorialisation de l'action sociale avec le Département et les associations.

La Municipalité entend poursuivre son effort de solidarité avec un soutien renouvelé à l'action du CCAS (57 000€).

Ses dépenses de fonctionnement sont majoritairement dédiées aux aides et secours (91 584€), et d'investissement consacrées aux avances remboursables (3 000€).

Ce maintien du soutien de la Ville au CCAS lui permettra, conformément au plan d'actions qui structure ses priorités, de porter une attention particulière aux Maxévillois (notamment les personnes invisibles et isolées) et de poursuivre la dynamique engagée autour de l'accès aux droits.

### 3.1.4 – « Solidaires pour l'emploi » : Mobiliser les ressources du territoire pour les demandeurs d'emploi

#### Quelques éléments clés

- environ 1000 demandeurs d'emploi à Maxéville ;
- des partenariats forts au niveau du territoire avec les acteurs du Service Public de l'emploi (Pôle Emploi, Maison de l'emploi, Mission Locale, associations) ;
- un accueil des demandeurs d'emploi à la Maison du Lien et de la Solidarité, au relai social-emploi de Champ le Bœuf et à la Maison de l'emploi du Plateau de Haye ;
- un poste d'accompagnement à l'emploi financé par la ville.

Avec l'appui de nos partenaires institutionnels (Grand Nancy – Maison de l'emploi – Mission Locale) et associatifs (Arcades et Imagines), la Ville conduit une politique globale visant l'accès ou le retour à l'emploi des Maxévillois autour de trois axes :

- le renfort des parcours d'insertion sociale et professionnelle en amenant les demandeurs d'emploi à s'engager dans une démarche, de socialisation et de développement personnel et professionnel ; que ce soit par un accompagnement individualisé ou des temps collectifs ;
- l'amorce d'une première étape vers un parcours d'insertion pour les personnes très éloignées de l'emploi (avec des espaces de socialisation couplés de temps de chantiers) ;
- la possibilité offerte aux Maxévillois au terme d'une étape d'insertion professionnelle ou de formation, d'entretenir leurs acquis et donc d'éviter la rupture et la discontinuité des étapes.

La Ville poursuit son soutien (16 000€) aux structures institutionnelles de l'emploi et a en parallèle installée une gouvernance locale emploi, début mars 2017.

### 3.1.5 – Maintenir et accompagner le tissu associatif engagé dans le domaine de la Solidarité et de la Politique de la Ville

#### Quelques éléments clés

- une centaine de demandes de subventions liées à la Solidarité et à la Politique de la Ville ;
- un chef de projet, pivot de l'accompagnement des associations et du suivi du projet de territoire ;
- Une co-gestion des locaux collectifs résidentiels.

Le Pôle Solidarité, via l'entrée Politique de la Ville et dans ses missions de mise en œuvre du nouveau Contrat de Ville 2015-2020 reste un interlocuteur principal des associations pour le dépôt et l'enregistrement des demandes de subvention, les missions d'appui ou de conseil aux associations pour le montage ou la conduite de leurs projets et l'animation du tissu associatif.

La nouvelle génération des Contrats de Ville pour 2015 – 2020, a conforté dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire de la Politique de la Ville, la nécessité de retenir les quartiers du Champ le Bœuf, Solvay et des Aulnes de Maxéville, sur le territoire intercommunal du Plateau de Haye.

Ce Contrat de Ville permet de bénéficier d'un effet financier multiplicateur (dit « effet de levier ») pour nos actions municipales et celles de nos partenaires associatifs (136 200€).

## 3.2 – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOUTIEN AU COMMERCE ET A L'ARTISANAT

#### Quelques éléments clés

- appui à la création d'une association de commerçants et d'artisans, Maxéville ARTICOM,
- mise en place d'une convention de partenariat avec l'Ecole de Coaching ICN et l'association des coachs ICN,
- accompagnement des apprentis du CFAI (coaching ICN),
- marché des producteurs locaux sur le site des Brasseries,

- partenariat avec ARTEM dans le cadre de l'opération « ARTEM Insight » autour de la mise en place d'un label, et présentation de la démarche label lors d'une soirée avec les entreprises.

Les principales actions développées en 2017 par cette nouvelle délégation (budget de fonctionnement de 4 500€), s'articuleront autour :

- de notre appui à Maxéville ARTICOM (soutien de 1500€),
- de notre appui à l'association de coaching ICN pour leurs actions d'accompagnement de nos demandeurs d'emploi (soutien de 1500€)
- de l'organisation de la 2<sup>ème</sup> édition du forum emploi, appelée cette année « Journée, Préparez votre avenir » pour une approche différente des besoins des personnes en construction de leur projet professionnel (approche individuelle), et création d'entreprise,
- d'une réflexion autour du label illustrant l'engagement des entreprises envers le territoire sur lequel elles sont implantées,
- de la poursuite du partenariat avec le CFAI pour valoriser l'apprentissage et les métiers de l'industrie via des rencontres d'information auprès des demandeurs d'emploi, le partenariat avec l'école de coaching,
- de la mise en place d'une soirée regroupant les différents acteurs économiques et institutionnels (5000€),
- de la poursuite des travaux menés « au quotidien » par la délégation (mise à jour de bases, tournées de commerçants et d'entreprises, accueil des créateurs d'entreprises, participation aux réseaux...

## II.IV - AXE 4 – SPORTS, CULTURE, LOISIRS ET ANIMATIONS

### Quelques éléments clés

- des événements et manifestations festifs et citoyens : jeux et familles en fêtes (300 personnes), fête des fraises, 14 juillet, fête de la bière, Saint Martin et Saint Nicolas,
- des rendez-vous, débats, concerts, conférences et expositions culturels et artistiques fédérateurs et représentatifs de disciplines et de sensibilités différentes : Bulles aux Brasseries, les Nancyphonies, le festival Michtô et les Escapades du Champ-Le-Bœuf, les expositions du préau des arts de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE), festival Déclic, journées du Patrimoine...,
- l'animation Maxnet, qui permet aux adultes de se familiariser avec l'outil informatique, la dématérialisation et les services publics en ligne,
- une médiathèque située au sein de l'Espace P. Jacobs sur le site des grandes Brasseries permettant d'accéder à plus de 13 500 documents (romans, bandes dessinées, documentaires, DVD et revues), ainsi qu'aux bibliothèques et médiathèques de Laxou, Nancy, Saint-Max et de Vandœuvre-lès-Nancy (via le réseau de lecture publique Co-Libris), 10 030 prêts en 2016 (soit une hausse de 21 %).
- deux ludothèques situées au Centre et au Champ-le-Bœuf prêtant plus de 2 700 jeux et accueillant plus de 5 000 enfants et 2 000 adultes,
- des manifestations organisées pour les plus jeunes et les élèves maxévillois : École des Champions, Basket city # 54...,
- des équipements sportifs pour accueillir les usagers et associations sportives locales : complexes sportif Léo Lagrange et Marie Marvingt, stade Darnys, gymnase Vautrin.

### 4.1. – ÉQUIPEMENTS ET VIE CULTURELS

Une des priorités consiste à améliorer, diversifier et amplifier l'accueil du public dans nos lieux culturels en maintenant les animations et événements sur les lieux et en développant les partenariats qui donnent de la visibilité aux équipements. Une autre priorité consiste à soutenir les acteurs culturels de la cité par le biais des subventions (33 000€ à l'article 6574). La ville réaffirme également son soutien à la MJC Massinon.

Les travaux restant à réaliser et à engager en 2016 concernent principalement le site des Brasseries, chaufferie et caves (86 500€). Auxquels s'ajoutent l'achat d'équipement pour la médiathèque (3 000€).

## **4.2. – FÊTES ET MANIFESTATIONS CULTURELLES**

Les manifestations culturelles (34 000€) regroupent notamment les rendez-vous autour de la bande dessinée, du patrimoine, de la musique classique et du théâtre (création d'un festival de théâtre amateur), ainsi que les Escapades du Champ-Le-Bœuf (mini festival de théâtre de rue).

La municipalité affirme aussi sa volonté de rassembler les Maxévillois autour d'évènements festifs et citoyens avec une modernisation engagée dès 2015 (48 300€) des fêtes historiques de la commune (fête des fraises, 14 juillet, Saint-Martin et Saint-Nicolas) et de la nouvelle fête de la bière.

Le plan Vigipirate a nécessité la mobilisation d'un budget à la hauteur de 3 400€ afin d'assurer la sécurité des maxévillois lors de nos différentes manifestations.

Les fêtes portées par les associations seront soutenues par la commune, grâce à la mise à disposition de matériel et de locaux (salle des fêtes, les cailles blanches, complexes sportifs).

## **4.3. – SPORTS ET LOISIRS**

Le soutien aux associations sportives est un axe prioritaire de la politique municipale. S'il se caractérise par la mise à disposition des équipements sportifs communaux pour les entraînements et compétitions des clubs sportifs, il prend également en considération la volonté municipale de soutenir des acteurs œuvrant au bénéfice et plus près des Maxévillois. (31 350€ pour les clubs sportifs et 14 000€ pour les associations de loisirs). Les travaux à engager en 2017 (82 000€) concernent exclusivement la mise à en accessibilité du complexe sportif Léo Lagrange.



“  
FONCTIONNEMENT  
DE L'INSTITUTION  
”



## III - FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION

### 5.1. – RESSOURCES HUMAINES

#### Quelques éléments clés

- 105 agents titulaires et stagiaires,
- 38 personnels auxiliaires ont assuré 115 contrats de remplacement,
- 2 personnels auxiliaires horaires,
- 9 personnels en Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CUI-CAE),
- 3 apprenties en Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) Petite Enfance, 1 apprenti en BTS Électrotechnique
- 353 jours de formation dispensés (soit une augmentation de 71% par rapport à l'année précédente)

L'augmentation des dépenses liées aux charges de personnel (chapitre 12) est de +5,58% pour l'année 2017 (après une évolution de +0,94% en 2015 et de + 1,85% en 2016), répartie de la façon suivante :

- augmentation de 6,39% des charges du personnel permanent (4.836.105 €),
- baisse de 22,33% des charges des emplois aidés (102 642€) qui n'obère pas la politique municipale d'insertion et d'emploi conduite en lien avec les partenaires, et qui se traduit par une inscription budgétaire de 9 CUI-CAE

Cette évolution des dépenses de charges de personnel s'inscrit dans un contexte conjoncturel et structurel principalement lié :

- au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui comprend les avancements d'échelon, de grades et les promotions internes ;
- à l'augmentation de la valeur du point d'indice (+ 0,6 % au 1<sup>er</sup> juillet 2016 et + 0,6 % au 1<sup>er</sup> février 2017) ;
- à la hausse de plusieurs cotisations sociales et de retraite (CNRACL : 30,65 % au lieu de 30,60 % - IRCANTEC : 4,20 % au lieu de 4,08 % - Vieillesse : 1,90 % au lieu de 1,76 %) ;
- à la mise en œuvre du protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) ;
- à la transformation de trois emplois aidés en trois agents territoriaux dans le cadre de la politique municipale d'insertion (- 22,33 % après une augmentation de 24,11 % au BP 2016) ;
- au renforcement des politiques de solidarité (mise en place d'actions territorialisées) et de cadre de vie ;
- la mise en place d'un ticket restaurant par jour de travail effectif (+ 19.000 € au BP 2017 par rapport au BP 2016).

Ces dépenses de charges de personnel restent atténuées par 400 891€ de recettes correspondantes :

- aux remboursements par les assurances des traitements des agents en congés maladie (230 000€),
- aux remboursements du fond de compensation du supplément familial (24 500€),
- aux subventions au titre des CAE versées par l'État (78 760€),
- aux remboursements des charges de personnel mis à disposition de la Caisse des écoles pour valorisation (54 000€),
- aux remboursements de charges de personnel dans le cadre d'une décharge d'activité syndicale (24 500€),
- et aux remboursements de charges de personnel par la Métropole Grand Nancy dans le cadre de l'activité relative aux Gens du voyage (10 000€).

### 5.2 – PATRIMOINE ET ASSURANCE

Les dépenses du budget « Patrimoine » (120 270€) comprennent principalement les diverses locations et charges relatives aux locaux qui sont mis à disposition de la ville par des bailleurs, ainsi que les différentes taxes foncières dues par la ville au titre des bâtiments qui lui appartiennent. A noter une légère baisse des dépenses dues notamment à la résiliation de plusieurs baux et conventions.

Les recettes (111 892€), qui correspondent essentiellement aux loyers ou redevances et charges dus par les locataires ou occupants divers, accusent une baisse engendrée principalement par la résiliation du bail du Conseil départemental (CMS).

### **5.3. – COMMUNICATION**

Elle concerne l'information et la communication de l'ensemble des politiques publiques de la collectivité auprès des habitants. Si le budget 82 270 € affiche une baisse (- 5000 €/2016), il permet néanmoins :

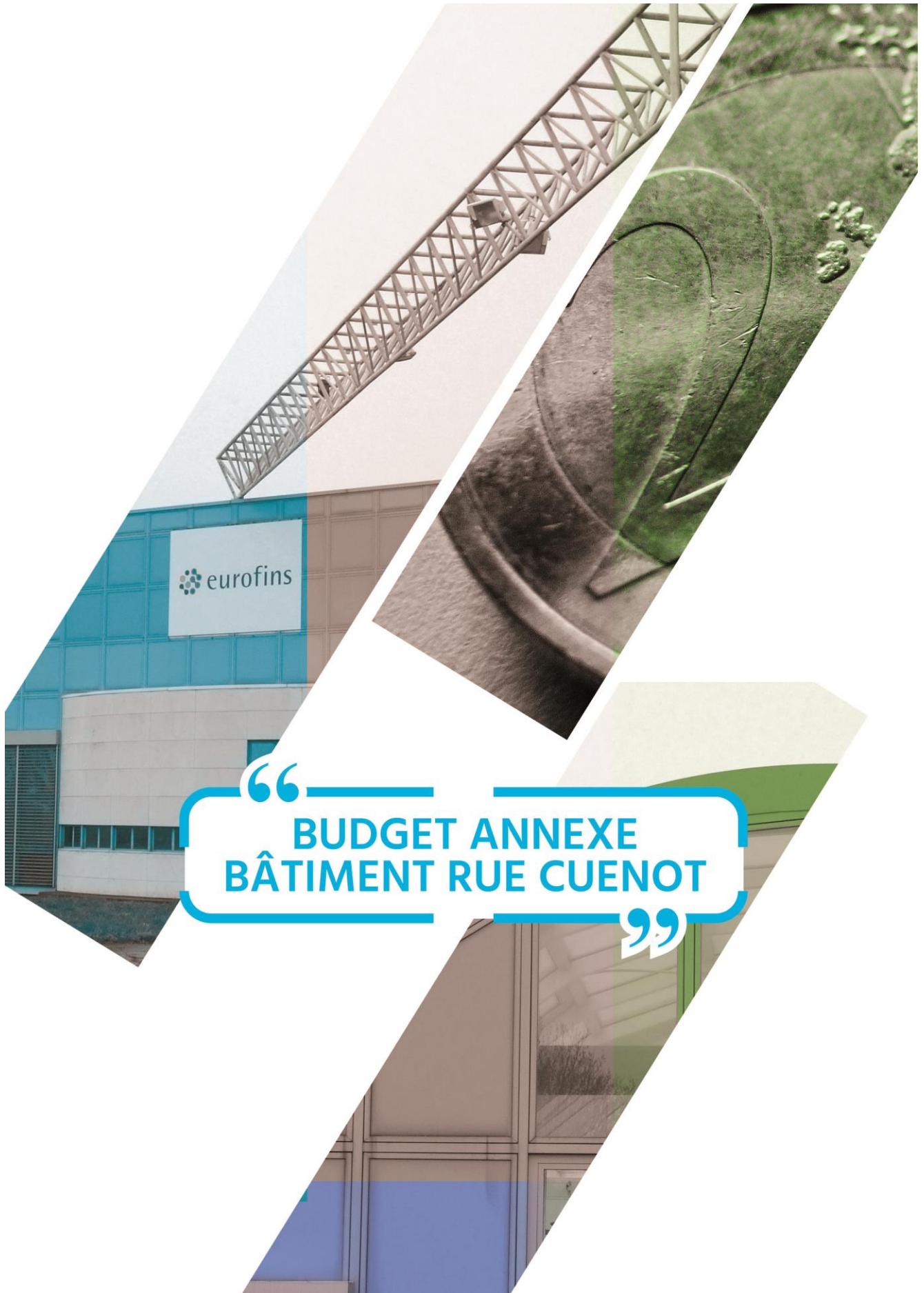
- de maintenir un bon niveau de service offert à la population et aux agents communaux, comme, l'organisation des différentes cérémonies des vœux,
- d'adapter les moyens de communication (signalétique, promotion des actions et événements) au développement des manifestations phares de l'action culturelle et économique tels la Fête des Fraises, la fête de la bière, le marché de Producteurs, le forum emploi...,
- d'intégrer de nouvelles actions de communication liées aux nouveaux projets de la municipalité, comme la création de nouveaux projets des nouvelles délégations municipales : « Participation citoyenne » et « Développement économique, Soutien au commerce et à l'artisanat »,
- de renforcer la cohérence entre les différents supports de communication dont dispose la ville afin d'adapter l'information à la diversité de la population. Journal municipal, affiches, nouveau site internet avec une cohérence visuelle et fonctionnelle site internet/Facebook/Twitter/newsletter dans le but de pouvoir accéder facilement et rapidement à l'information et au service désiré.

Enfin, les évolutions des outils de communication mis en œuvre par la municipalité : un site internet renouvelé et développé en interne, un bulletin municipal bimestriel (qui se fera en interne dès la rentrée 2017), toujours en 24 pages, avec des dossiers de fonds livrant aux habitants des informations plus complètes sur leur ville et leur quartier.

### **5.4. – ADMINISTRATION - RELATIONS PUBLIQUES ET DIRECTION GÉNÉRALE**

Les dépenses de fonctionnement pour l'Administration – Relations publiques augmentent de 11,98% (9 494€ BP 2016 à 10 631€ BP 2017) afin de répondre aux charges générées par l'organisation et le déroulement des élections présidentielles et législatives 2017.

Le niveau des dépenses de fonctionnement pour la Direction Générale baisse de 6,94%. Il est ajusté pour tenir compte du processus de mutualisation et d'intégration des services et moyens d'infogérance et de téléphonie de la Ville de Maxéville par la Métropole du Grand Nancy, ou bien encore les honoraires d'officiers et de professionnels de justice (143 800 € BP 2016 à 133 827€ BP 2017).



**BUDGET ANNEXE  
BÂTIMENT RUE CUENOT**



## 1. – IMPACT SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Ce budget annexe du bâtiment rue Cuénot impacte de façon durable et conséquente le budget principal de la Ville, via, pour l'exercice 2017 :

- la prise en charge de son déficit comprenant, pour 2017, une inscription supérieure sur le taux d'intérêt de l'emprunt toxique (16,48 %) soit un taux de 7,33 % au lieu de 1,88 % à supporter, le fonds de soutien ne participant qu'entre le taux 7,33 % à 16,48 %,
- et les charges de propriétaires (72 000 €).

Depuis 2008, la Ville a ainsi mobilisé, pour ce budget annexe, un niveau de ressources financières équivalent à 3.230.251 €.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	ESTIMATION 2016
<b>Charges de propriétaire</b>	151 480 €	116 357 €	155 714 €	204 045 €	61 020 €	42 309 €	51 469 €
<b>Subvention d'équilibre</b>	237 869 €	195 456 €	177 695 €	418 604 €	297 898 €	321 765 €	323 308 €
<b>Total participation de la ville</b>	<b>389 349 €</b>	<b>311 813 €</b>	<b>333 409 €</b>	<b>622 649 €</b>	<b>358 918 €</b>	<b>364 074 €</b>	<b>374 777 €</b>

Les recettes des loyers des deux locataires du bâtiment (Eurofins et Adista) n'ont jamais couvert l'annuité de la dette.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Estimation 2016
<b>Annuité de la dette</b>							
<b>Capital</b>	400 185,60 €	414 419,23 €	424 213,04 €	434 855,89 €	446 080,96 €	484 529,29 €	498 312,88 €
<b>Intérêts</b>	332 620,72 €	320 694,52 €	305 553,13 €	290 589,62 €	274 031,44 €	279 633,34 €	254 494,21 €
<b>ICNE N et N-1</b>	-6 090,24 €	-5 356,93 €	-4 774,24 €	-5 731,16 €	4 833,76 €	-6 428,40 €	2 443,64 €
<b>TOTAL ANNUITÉ</b>	<b>726 716,08 €</b>	<b>735 113,75 €</b>	<b>729 766,17 €</b>	<b>725 445,51 €</b>	<b>720 112,40 €</b>	<b>764 162,63 €</b>	<b>752 807,09 €</b>
<b>Loyers encaissés</b>							
	426 355,00 €	417 813,00 €	421 157,00 €	441 582,89 €	458 728,83 €	449 959,86 €	449 036,75 €
<b>Solde</b>	<b>-300 361,08 €</b>	<b>-317 300,75 €</b>	<b>-308 609,17 €</b>	<b>-283 862,62 €</b>	<b>-261 383,57 €</b>	<b>-314 202,77 €</b>	<b>-303 770,34 €</b>

Enfin la Ville a contracté en 2007 (versé à compter de 2008), un emprunt structuré dit « toxique » pour lequel elle a obtenu le fonds de soutien de l'État. Compte tenu du coup exorbitant de son indemnité de rachat, la ville ne peut pas, dans l'immédiat, procéder à sa renégociation. Elle a donc demandé l'intervention du fonds sur les intérêts de cet emprunt si le taux venait à dépasser le taux d'usure de l'époque (7,33 %). Ce fond étant versé par 13<sup>ème</sup>, il ne pourra intervenir qu'à hauteur d'un taux allant de 7,33 % à 16,48 %. Les crédits ont donc été prévus à cette hauteur. Pour le moment les taux sont assez stables mais il faut attendre la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2017 pour des estimations plus fiables.

## 2. - BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET ANNEXE

Le présent budget a été conçu avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2016.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de **12,734 millions d'euros** (contre 10,561 M€ pour 2016).

**En investissement** : le total de cette section représente **7.923.081 €** dont **514.800 € de dépenses réelles** auxquelles correspondent **163.055 € de recettes réelles**.

Afin d'avoir une vue d'ensemble des inscriptions budgétaires, les reports sont intégrés dans la section d'investissement.

**La section de fonctionnement** s'élève à **4.810.600 €**, dont **630.094 € de dépenses réelles** et **1.152.258 € de recettes réelles**.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	630 094 €	1 152 258 €	514 800 €	163 055 €	1 144 894 €	1 315 313 €
Opérations d'ordre	4 180 506 €	3 658 342 €	7 237 862 €	7 760 026 €	11 418 368 €	11 418 368 €
Opérations de l'exercice	4 810 600 €	4 810 600 €	7 752 662 €	7 923 081 €	12 563 262 €	12 733 681 €
Restes à réaliser 2016			7 364 €		7 364 €	0 €
Excédents ou déficits reportés			163 055 €		163 055 €	
<b>Total du budget</b>	4 810 600 €	4 810 600 €	7 923 081 €	7 923 081 €	12 733 681 €	12 733 681 €
<i>Budget primitif 2016 ( pour mémoire)</i>	3 903 868 €	3 903 868 €	6 657 339 €	6 657 339 €	10 561 207 €	10 561 207 €

### 3. – LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les données inscrites au budget 2016, rappelées pour mémoire, intègrent les Décisions Budgétaires Modificatives éventuelles.

CHAP.	DÉPENSES	BP 2016 ET DBM	Proposition 2017	Évol. 2017/2016
	<b>Mouvements réels</b>			
<b>011</b>	Charges à caractère général	137 000	130 500	-4,74%
60	<i>achats</i>	30 000	32 000	6,67%
61	<i>services extérieurs</i>	45 000	48 000	6,67%
62	<i>autres services extérieurs</i>	16 000	3 000	-81,25%
63	<i>impôts et taxes</i>	46 000	47 500	3,26%
<b>65</b>	Charges de gestion courante	20	20	0,00%
658	<i>Régularisation de centimes TVA</i>	20	20	0,00%
	<b>Total dépenses de gestion des services</b>	<b>137 020</b>	<b>130 520</b>	<b>-4,74%</b>
<b>66</b>	Charges financières	489 607	499 574	2,04%
	<i>dont intérêts des emprunts</i>	283 000	498 410	
	<i>dont ICNE</i>	90 000	87 000	
	<i>dont ICNE N-1</i>	-83 393	-85 836	
	<i>dont effort collectivité sur indemnité de rachat anticipé</i>	200 000		
<b>67</b>	Charges exceptionnelles			
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>626 627</b>	<b>630 094</b>	<b>0,55%</b>
	<b>Mouvements d'ordre</b>			
<b>023</b>	<i>Virement à section d'investissement</i>	417 296	3 542 095	748,82%
<b>042</b>	<i>Opérations de transfert entre section</i>	2 310 265	638 411	-72,37%
	<i>Indemnité de remboursement anticipé couverte par le fonds de soutien</i>	1 834 961		
	<i>Dotation aux amortissement/provisions</i>	355 600	357 000	
	<i>Part N de la charge à répartir</i>	119 704	281 411	
<b>043</b>	<i>Opérations de transfert à l'intérieur de la section</i>	549 680	0	
	<i>Part de l'indemnité de rachat anticipé intégrée dans les intérêts du nouvel emprunt</i>	549 680		
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>3 277 241</b>	<b>4 180 506</b>	<b>27,56%</b>
<b>002</b>	<b>RÉSULTAT REPORTÉ</b>			
	<b>total général</b>	<b>3 903 868</b>	<b>4 810 600</b>	<b>23,23%</b>

Hors charges financières (intérêts de la dette et ICNE), les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de **4,74%** par rapport au BP 2016.

#### 3.1. – Chapitre 011 : Charges à caractère général

Ce chapitre d'un montant total de **130.500 €** (contre 137.000 € en 2016) comprend :

- **les achats non stockés** (comptes 60) qui regroupent les achats de matières et fournitures. Pour 2017 il est prévu uniquement des dépenses d'eau (32.000 €) correspondant à la réserve "incendie" (reste à la charge du propriétaire) et à la consommation des bâtiments qui est remboursée par le prestataire de maintenance des locataires. Dans l'attente de la facturation directe, actée par la Communauté urbaine à compter de 2015, il est préférable de prévoir les crédits tant en dépenses qu'en recettes ;

- **les services extérieurs** (comptes 61) qui concernent les contrats de prestations de services :

\* une provision de 2.000 € pour l'entretien des espaces verts,

\* une provision de 25.000 € pour le nettoyage et le déneigement éventuels des voies d'accès ainsi que leur entretien (nids de poule),

\* la prime d'assurance pour un montant de 21.000 € ;

- **les autres services extérieurs** (comptes 62). Ce chapitre est constitué de la mission de suivi d'exploitation des installations pour un montant de 3.000 €.

- **les impôts et taxes** (compte 63) qui correspondent à la taxe foncière du bâtiment pour 47.500 €.

### 3.2. – Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Chapitre nécessaire pour la régularisation des centimes TVA. Une provision de **20 €**.

### 3.3. – Chapitre 66 : Charges financières

Ce chapitre comprend :

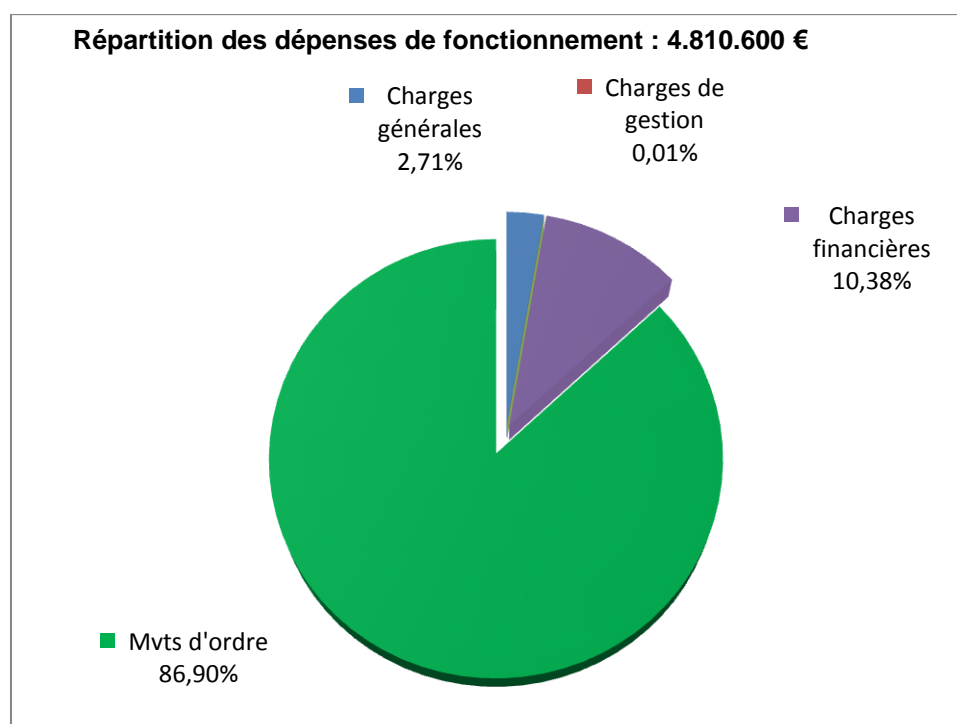
- les intérêts des emprunts pour **498.410 €** contre 283.000 € en 2016. Ces prévisions tiennent compte de la variation des taux maximum dans le cadre de la participation du fonds de soutien de l'État pour l'emprunt toxique (taux évalué à 16,48 %)

- les intérêts courus non échus pour **87.000 €** (ne sont calculés qu'en toute fin d'exercice),

- le mandat d'annulation des ICNE de l'année 2016 : - **85.836,39 €**.

### 3.4. – Les mouvements d'ordre

- **3.542.095,08 €** de virement à la section d'investissement (chap. 023)
- **357.000 €** au titre des dotations aux amortissements, correspondant à l'acquisition du Bâtiment et aux travaux divers intégrés au 31 décembre 2016 (chap. 042)
- **281.410,92 €** représentant la part N de la charge à répartir (elle correspond à 1/13<sup>ème</sup> de l'IRA retenue par l'État pour son taux de participation au titre du fonds de soutien à hauteur de 58,13 %) (Chap. 042).



## 4. – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les inscriptions BP 2016 s'entendent tout le BP, c'est-à-dire y compris les Décisions budgétaires modificatives éventuelles.

CHAP.	RECETTES	BP 2016 ET DBM	Proposition 2017	Évol. 2017/2016
	<b>Mouvements réels</b>			
<b>70</b>	Produits des services	120 010	135 000	12,49%
	<i>dont charges de propriétaire (ville)</i>	<i>50 000</i>	<i>60 000</i>	<i>20,00%</i>
	<i>dont provisions ou remboursement sur charges des locataires</i>	<i>70 010</i>	<i>75 000</i>	<i>7,13%</i>
<b>75</b>	Autre produits de gestion courante	1 058 066	853 674	-19,32%
	<i>Loyers</i>	<i>459 000</i>	<i>449 200</i>	<i>-2,14%</i>
	<i>Prise en charge du déficit par la ville</i>	<i>599 066</i>	<i>404 474</i>	<i>-32,48%</i>
<b>76</b>	Produits financiers	141 151	163 584	
	<i>Fonds de soutien emprunt toxique part N</i>	<i>141 151</i>	<i>163 584</i>	
<b>77</b>	Produits exceptionnels			
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>1 319 227</b>	<b>1 152 258</b>	<b>-12,66%</b>
	<b>Mouvements d'ordre</b>			
<b>042</b>	Transfert entre section	2 034 961	3 658 342	
	<i>Transfert de charges (fonds de soutien = intérêts maximum à régler)</i>	<i>2 034 961</i>	<i>3 658 342</i>	
<b>043</b>	A l'intérieur de la section	549 680	0	
	<i>Part IRA dans intérêts du nouvel emprunt</i>	<i>549 680</i>		
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>2 584 641</b>	<b>3 658 342</b>	
<b>002</b>	<b>RÉSULTAT REPORTÉ</b>			
	<b>total général</b>	<b>3 903 868</b>	<b>4 810 600</b>	<b>23,23%</b>

### 4.1. – Chapitre 70 : Produits des services

Ce chapitre regroupe les remboursements de frais :

#### - de la collectivité :

Ce sont les charges de propriétaire (essentiellement grosses réparations et P3) : 60.000 € contre 50.000 € en 2016.

#### - des autres redevables (locataires ou leur prestataire) :

provisions (ou acomptes) de charges Eurofins et ADISTA de l'exercice 2017 calculée par rapport aux charges de fonctionnement 2016. On y retrouve le remboursement d'une partie de la Taxe foncière à chacun des locataires au prorata de la surface louée et le remboursement des factures d'eau par le prestataire COFELY.

C'est un montant total **75.000 €** qui est prévu au BP 2017 contre 70.010 € au BP 2016

### 4.2. – Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

- les revenus du bâtiment à savoir les loyers des locataires pour 2017 :

- EUROFINS IPL : **303.900 €**. En baisse par rapport à 2016,
- ADISTA : **145.300 €**. L'indice à prendre en compte ne sera connu qu'en avril mais il a été appliqué la même diminution.

- une provision de **404.473,61 €** pour la prise en charge du déficit éventuel du budget annexe par la commune (contre une inscription de 599.066,40 € en 2016 pour une exécution de 323.307,57 €).

**Les loyers perçus restant insuffisants pour couvrir l'annuité de la dette à régler sur l'exercice, ils ne peuvent donc pas couvrir les éventuels travaux et autres dépenses. Cette provision pour la prise en charge du déficit correspond par conséquent à une subvention d'équilibre budgétaire.**

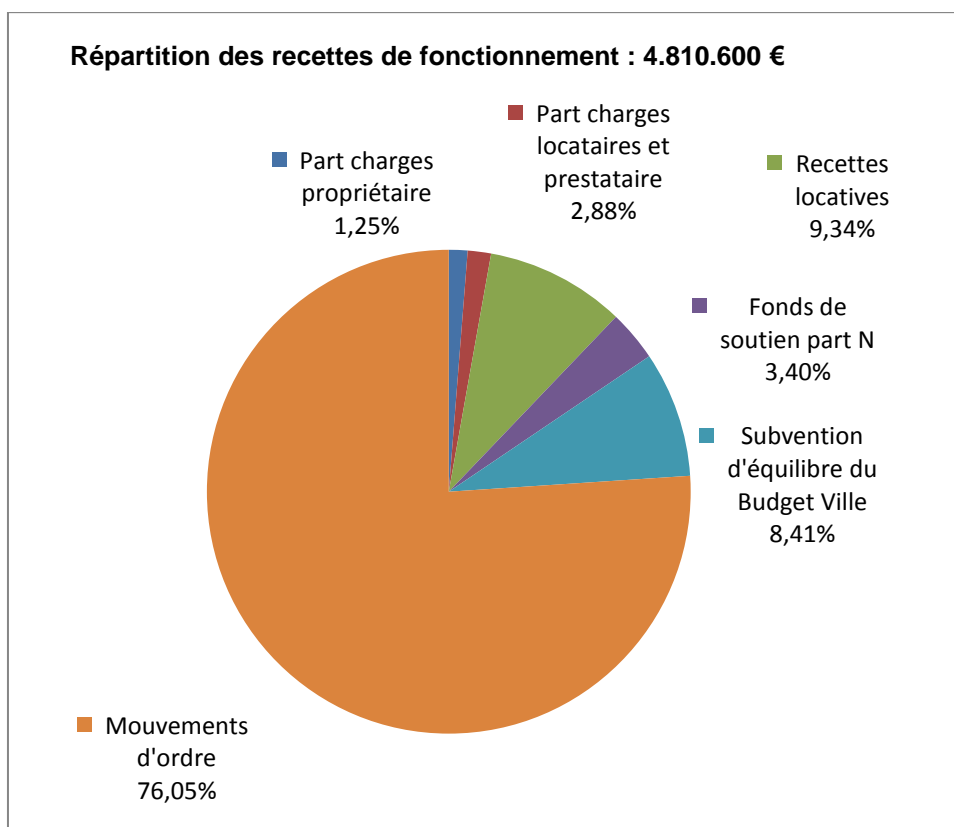
### 4.3. – Chapitre 76 : Produits financiers

**163.584.12 €** représentant la part N maximale du fonds de soutien (58,13 % de l'indemnité de rachat anticipé part de ce budget divisée par 13 années).

### 4.4. – Excédent de fonctionnement

Au vu de la prévision des résultats 2016 de 163.055,21 €, il est proposé d'affecter la totalité pour le financement de la section d'investissement.

<b>Autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement</b> (solde des opérations d'ordre en dépenses et en recettes)	<b>522 164 €</b>
--	------------------



## 4. – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### BALANCE D'INVESTISSEMENT

#### Les opérations de l'exercice

Les **dépenses réelles d'investissement** de l'exercice prévues au budget s'élèvent à **514.800 €** hors résultat N-1 et comprennent :

- Les dépenses financières	514 800 €
- Les dépenses d'équipement (travaux divers)	0 €

**514 800 €**

<b>Mouvements d'ordre</b>	<b>7 237 862 €</b>
<i>dont pénalités de renégociation de dette (fonds de soutien + part restant à charge de la collectivité)</i>	<i>3 658 342 €</i>

<i>dont sortie de l'emprunt à risque</i>	<i>1 789 760 €</i>
<i>dont entrée nouvel emprunt</i>	<i>1 789 760 €</i>

Les **recettes réelles d'investissement** de l'exercice s'élèvent à **163.055,21 €** et se composent de :

- L'excédent de fonctionnement capitalisé	163 055 €
---	-----------

**163 055 €**

<b>Mouvements d'ordre</b>	<b>7 760 026 €</b>
<i>dont virement de la section de fonctionnement</i>	<i>3 542 095 €</i>

<i>dont dotations aux amortissements</i>	<i>357 000 €</i>
<i>dont pénalités de renégociation (part N)</i>	<i>281 411 €</i>
<i>dont sortie de l'emprunt à risque</i>	<i>1 789 760 €</i>
<i>dont entrée nouvel emprunt</i>	<i>1 789 760 €</i>

#### Les résultats de l'année N-1

- Restes à réaliser en dépenses	7 364 €
---------------------------------	---------

- Déficit reporté	163 055 €
-------------------	-----------

<b>Total des dépenses</b>	<b>7 923 081 €</b>
---------------------------	--------------------

- Restes à réaliser en recettes	0 €
---------------------------------	-----

- Excédent reporté	0 €
--------------------	-----

<b>Total des recettes</b>	<b>7 923 081 €</b>
---------------------------	--------------------

Les crédits, en dépenses comme en recettes, prévus pour entrée et sortie de l'emprunt ont été inscrits dans l'hypothèse où une négociation serait possible avec une indemnité de rachat anticipée acceptable.

RATIO D'ENDETTEMENT DU BUDGET ANNEXE BÂTIMENT RUE CUÉNOT	
- Annuité nette de la dette de l'exercice	<b>1.013.210,00 €</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>1.152.257,73 €</b>
Part des emprunts au titre de l'exercice en %	<b>87,93 %</b>

# ville de Maxéville



**Mairie de Maxéville**

14, Rue du 15 septembre 1944

54320 Maxéville

03 83 32 30 00

[www.mairie-maxeville.fr](http://www.mairie-maxeville.fr)